

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE
LECTURE PUBLIQUE
DU LOT

2024 – 2029



Juin 2024

LOT
LE DÉPARTEMENT

Edito

Compétence obligatoire des Départements depuis les lois de décentralisation de 1986, réaffirmée par la loi Robert du 21 décembre 2021, la lecture publique est le socle de toute politique culturelle.

Par son soutien, à travers l'action de la Bibliothèque départementale du Lot (BDL), à la construction et à l'animation du 1^{er} réseau culturel de proximité que sont les bibliothèques, le Département œuvre à rendre la culture accessible à toutes les Lotoises et les Lotois.

Par le déploiement d'une offre numérique, par le soutien apporté au renouvellement des collections dans chaque bibliothèque du territoire, par la formation des 625 bénévoles et salariés des bibliothèques du Lot, le Département s'engage fermement, dans un monde en constante évolution, à promouvoir et à soutenir la lecture publique comme un outil essentiel pour éclairer les esprits, enrichir les vies et favoriser le vivre-ensemble.

Ce nouveau schéma départemental de lecture publique représente notre engagement à créer un environnement propice à l'épanouissement des lecteurs, à la diversification des pratiques culturelles et à l'accessibilité des ressources, afin que chacun puisse trouver dans des bibliothèques accessibles, inclusives, attractives et responsables, une source d'inspiration, de savoir et d'évasion : tel est le nouveau cap fixé pour le développement de la lecture publique dans le Lot.

Le Département du Lot réaffirme ainsi sa volonté d'inscrire la lecture publique comme l'un des facteurs majeurs de développement des territoires, et confirme le rôle moteur que joue la BDL dans sa mise en œuvre, conformément au Manifeste sur la lecture publique de l'UNESCO ¹ :

« Ce Manifeste proclame la conviction de l'UNESCO que la bibliothèque publique est une force vive pour l'éducation, la culture, l'inclusion et l'information et un agent essentiel du développement durable, de l'épanouissement individuel, de la paix et du bien-être spirituel de tous les individus ».

Pour le Président,
La Vice-Présidente déléguée, en charge de la Culture, de l'Education et de la Jeunesse
Catherine Prunet



© Thomas Campagne
Département du Lot

¹ [Manifeste IFLA/UNESCO sur les bibliothèques publiques](#) proclamé pour la 1^{ère} fois en 1994, réaffirmé en 2022



Sommaire

Edito.....	3
Sommaire	4
Introduction.....	5
La lecture publique en évolution	5
Présentation du département du Lot.....	7
La lecture publique dans le Lot	8
Etat des lieux.....	8
Présentation de la Bibliothèque départementale du Lot.....	14
Un nouveau schéma départemental de lecture publique.....	16
Méthodologie.....	16
Présentation du schéma.....	18
Plan de suivi et d'évaluation	20
Calendrier de mise en œuvre	34
Annexes.....	40
Nouvelle typologie de l'ABD (janvier 2023).....	40
Cartographie de la lecture publique dans le Lot.....	42
Conventions et aides en matière de lecture publique	45
Les 10 atouts politiques des bibliothèques	47
Notions clés : glossaire.....	48
Textes de référence et autres ressources.....	51

Introduction

La lecture publique en évolution

Ces dernières années, la lecture publique a connu deux évolutions majeures :

➔ Evolution législative

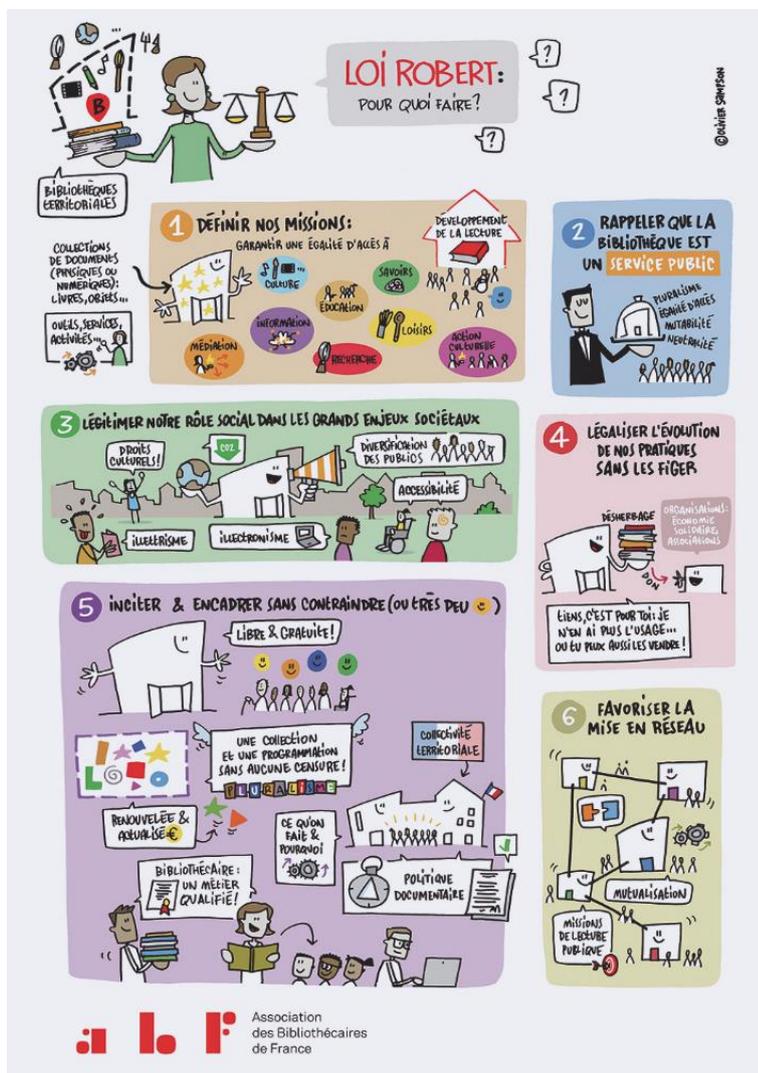
La loi NOTRe du 7 août 2015 a renforcé le rôle des intercommunalités en actant une organisation par bassin de vie. On a ainsi assisté à une structuration progressive des réseaux intercommunaux de lecture publique : dans le Lot, 8 sur 9 EPCI ont choisi d'exercer une compétence dans le domaine de la lecture publique, sans concurrence avec le niveau départemental².

La loi Robert (loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique) a doté le monde de la lecture publique d'un cadre législatif, modifiant le Code du Patrimoine (CP), le Code général des collectivités territoriales ainsi que le Code général de la propriété des personnes publiques.

Le rôle des bibliothèques départementales a ainsi été précisé (article 10, CP article L.330-2)³:

« Les bibliothèques départementales ont pour missions, à l'échelle du département :

- 1/ De renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;
- 2/ De favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements
- 3/ De proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public
- 4/ De contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements
- 5/ D'élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale ».



² La Gazette des communes, article du 15/05/2019 : <https://www.lagazettedescommunes.com/621547/bibliotheques-pourquoi-les-reseaux-ne-menacent-pas-les-departements/>

³ La Loi Robert (2021) prévoit également dans son article 9 (CP article L330-1) consacré aux bibliothèques départementales : « Les départements ne peuvent ni les supprimer, ni cesser de les entretenir ou de les faire fonctionner ».

➔ Evolution sociétale

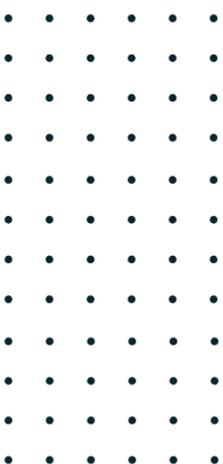
Citons d'abord des prises de conscience qui ont contribué à orienter les politiques de lecture publique ces dernières années, avec :

- **Les droits culturels** ⁴(déclaration de Fribourg, 2007), qui affirment l'égalité de toutes les cultures et ont contribué à décentrer l'offre culturelle vers l'individu ;
- Les **17 objectifs de développement durable** (ODD) ⁵des Nations Unies (2015), qui ont pris corps dans l'Agenda 2030, inscrivant au cœur de nos missions les préoccupations d'inclusion, d'équité territoriale et d'écologie.

Puis, dans une ère de saturation informationnelle et de développement des **pratiques numériques**, la question du rôle à jouer par les bibliothèques dans ces domaines s'est posée, impliquant une évolution des moyens et des compétences.

Enfin la crise sanitaire du COVID a pesé durablement sur la fréquentation des établissements culturels, bibliothèques incluses. La **reconquête des publics** qui s'en est suivie a nécessité de passer d'une logique d'offre à une logique d'analyse des pratiques culturelles, avec un rapport plus individuel aux usages (ex : adaptation des horaires d'ouverture ; développement du portage à domicile et des réservations en ligne...).

Le nouveau schéma s'inscrit nécessairement dans ce contexte de forte évolution.



⁴ [Déclaration Fribourg sur les droits culturels](#) (2007)

⁵ [Objectifs de développement durable \(ODD\) des Nations Unies](#) (2015) ; [Objectifs Agenda 2030](#) (2019)

La lecture publique dans le Lot

Etat des lieux

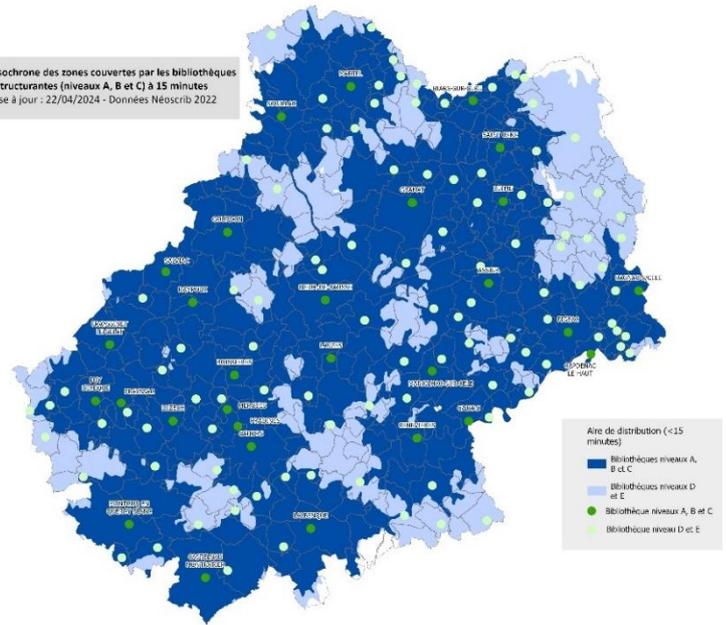
Le réseau départemental de lecture publique est composé en 2023 de 140 bibliothèques, dont 21 sont intercommunales. La bibliothèque départementale propose ses services, formalisés en une convention de partenariat, à l'ensemble des collectivités du Lot disposant d'un équipement de lecture publique, en les adaptant suivant les territoires et les besoins.

➔ Un réseau dense et structuré...

On observe une implantation homogène des bibliothèques sur le territoire et peu de zones blanches : ainsi, 97,8 % du territoire se trouve à moins de 15 mn d'un service de lecture publique et 73,8% d'une bibliothèque dite structurante (niveau A, B ou C dans la typologie des bibliothèques publiques, voir annexe).

Cette configuration place le Lot dans une position particulièrement favorable pour un département rural au regard d'autres départements comparables de la région Occitanie.⁸

Carte isochrone des zones couvertes par les bibliothèques structurantes (niveaux A, B et C) à 15 minutes
Mise à jour : 22/04/2024 - Données Néoscrib 2022

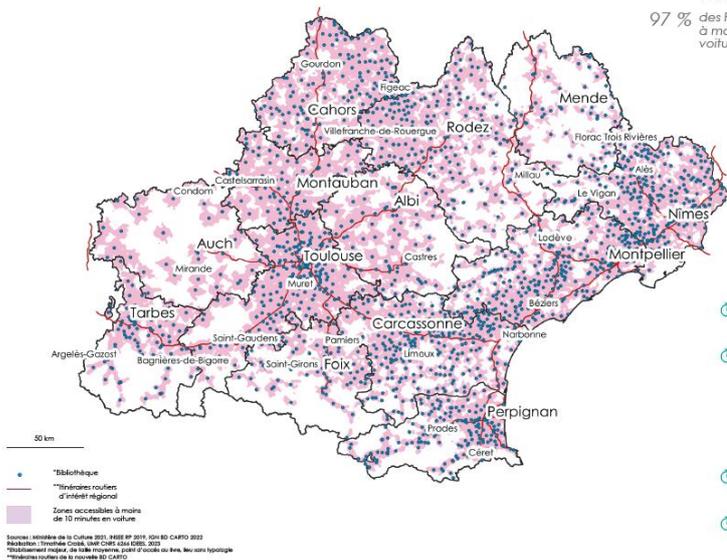


Aires de rayonnement

Accessibilité des bibliothèques

🕒 95 % des habitants résident à moins de 10 minutes en voiture d'une bibliothèque

🇫🇷 97 % des Français résident à moins de 10 minutes en voiture d'une bibliothèque



Zoom sur Toulouse Métropole

🕒 39 % des métropolitains toulousains habitent à moins de 10 minutes à pied d'une bibliothèque

🕒 41 % des arrêts de transport en commun de Toulouse Métropole sont à moins de 10 minutes à pied d'une bibliothèque

Zoom sur Montpellier Méditerranée Métropole

🕒 36 % des métropolitains montpellierains habitent à moins de 10 minutes à pied d'une bibliothèque

🕒 40 % des arrêts de transport en commun de Montpellier Méditerranée Métropole sont à moins de 10 minutes à pied d'une bibliothèque

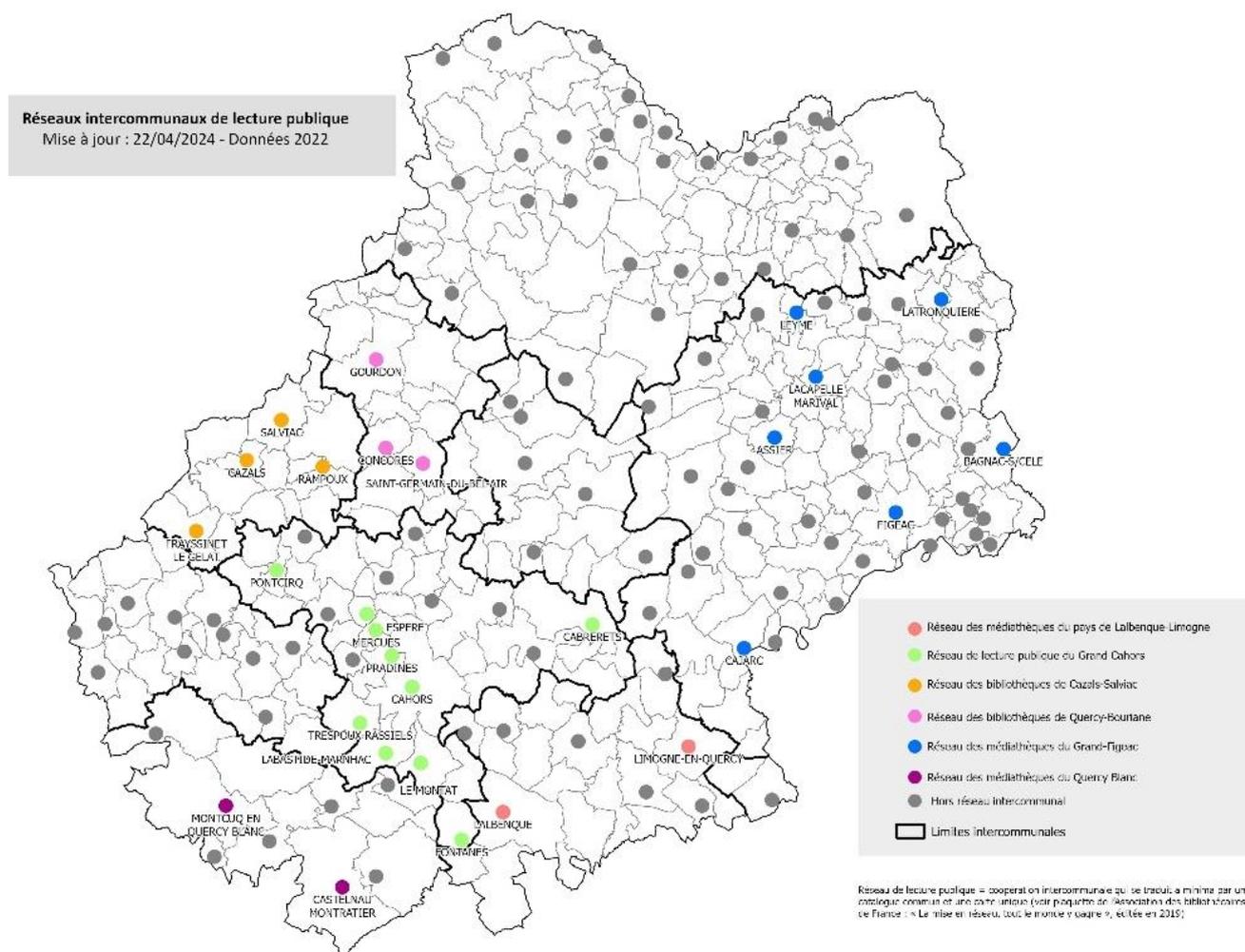
⁸ Atlas des bibliothèques territoriales (2024)

8 des 9 EPCI⁹ du Lot ont choisi d'exercer une compétence dans le domaine de la lecture publique. Cette implication des communautés de communes dans la politique de lecture publique est une tendance forte dans le Lot, et supérieure à de nombreux départements de taille identique.

On constate cependant des modes d'action et des réseaux très hétérogènes d'un territoire à l'autre.

Seuls 3 EPCI sont conventionnés aujourd'hui avec le Département pour le service de lecture publique.

En revanche, ils participent tous à la Médiathèque numérique du Lot, ce qui permet d'offrir ce service à l'ensemble des Lotois/es.



➔ ... avec de grandes différences de fonctionnement¹⁰

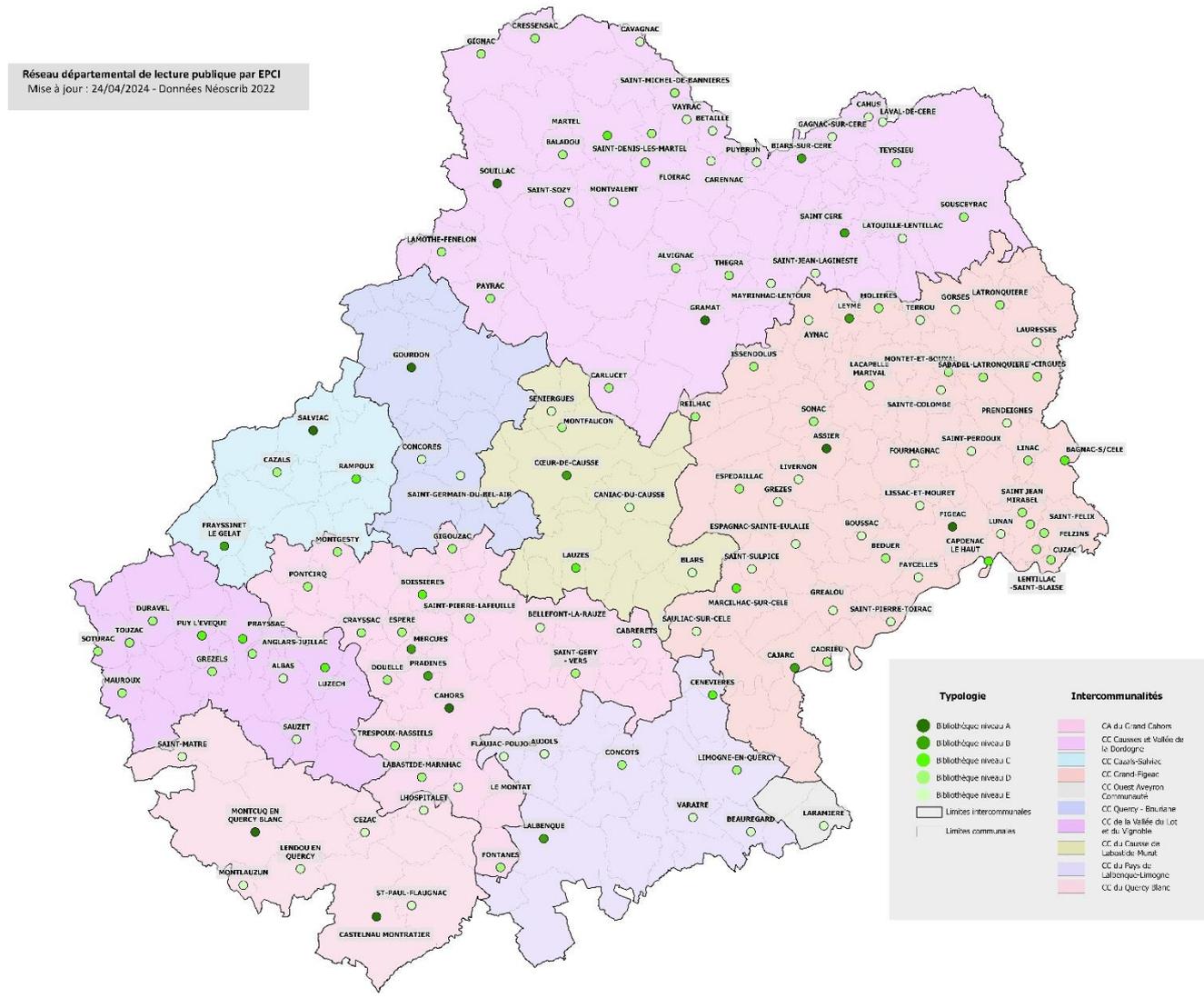
En dépit d'un maillage important, il existe aujourd'hui une grande diversité en termes d'équipements et de services.

⁹ EPCI : Etablissement publics de coopération intercommunale

¹⁰ Chiffres issus de la dernière campagne de statistiques nationales Néoscrib (chiffres 2022)

Ainsi, on compte aujourd'hui dans le Lot **21% de bibliothèques dites « structurantes »** de niveau A, B ou C et **79 % de bibliothèques dits « de proximité »** de niveau D ou E. C'est en deçà de la moyenne régionale, puisque l'Occitanie ¹¹compte 44 % d'établissements majeurs (niveau A et B) et de taille moyenne (niveau C).

Les fonctions des bibliothèques sont différentes et complémentaires sur un même territoire suivant leur taille : aux bibliothèques structurantes la plus grande offre de service et des horaires d'ouverture plus larges ; aux bibliothèques de proximité le rapprochement des publics situés dans des zones plus rurales vers lesquels une offre de portage à domicile peut aussi être déployée.

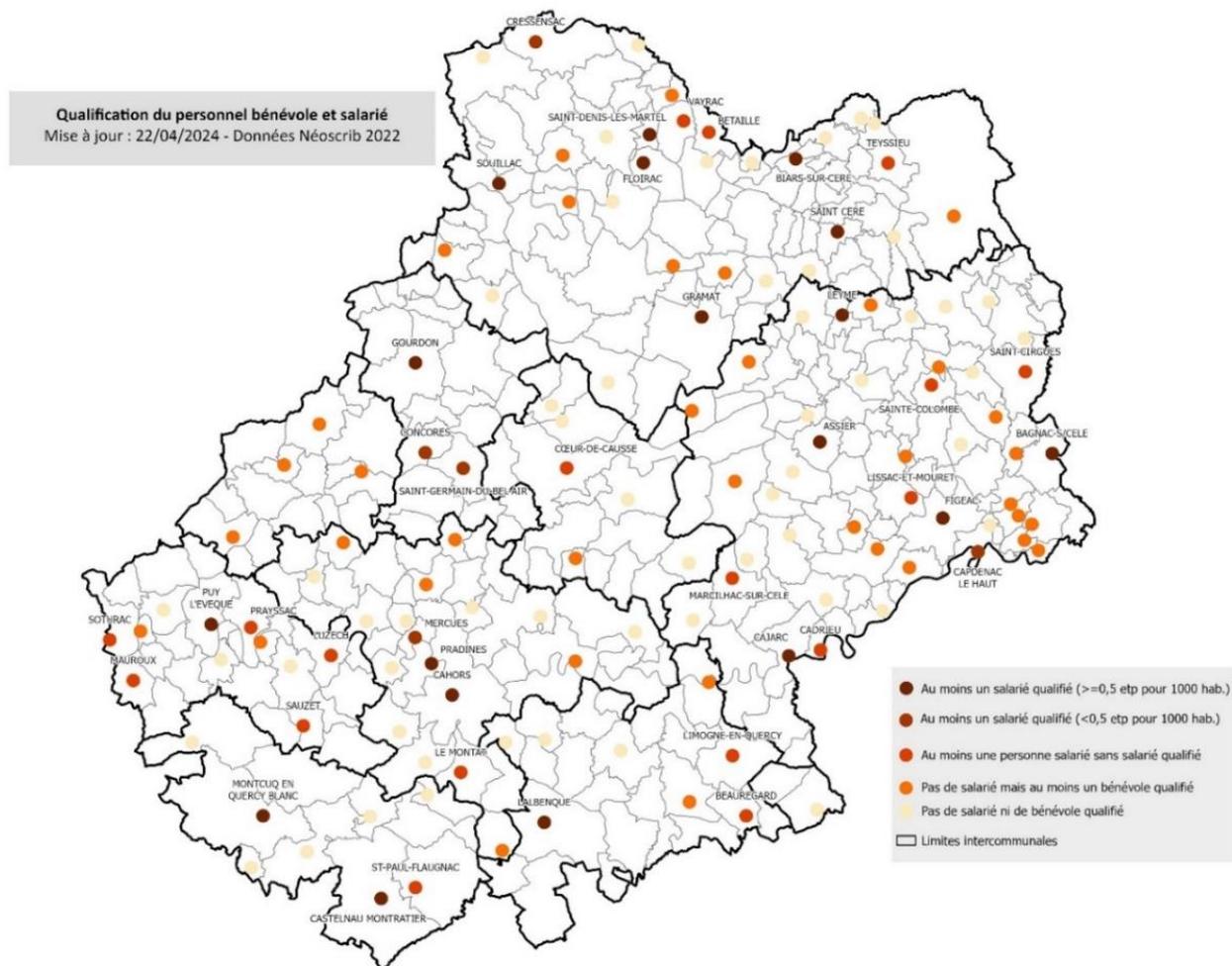


¹¹ Atlas des bibliothèques territoriales (2024)

Personnel

Dans le Lot, 31% des bibliothèques disposent de personnel qualifié (bénévole ou salarié). 522 bénévoles participent aujourd'hui à faire vivre le service de lecture publique, ce qui fait du Lot l'un des départements les mieux dotés de France¹², mais seulement 18% sont considérés comme qualifiés, c'est-à-dire ont suivi le cycle de formation initiale de 5 jours assuré depuis 2018 par la Bibliothèque départementale.

Le niveau de service apporté aux usagers diffère suivant la taille des bibliothèques et leurs conditions de fonctionnement. La présence de salariés est un facteur de développement important. Le recrutement de salariés qualifiés et la qualification des bénévoles et des salariés non qualifiés¹³ restent des enjeux majeurs dans le Lot.



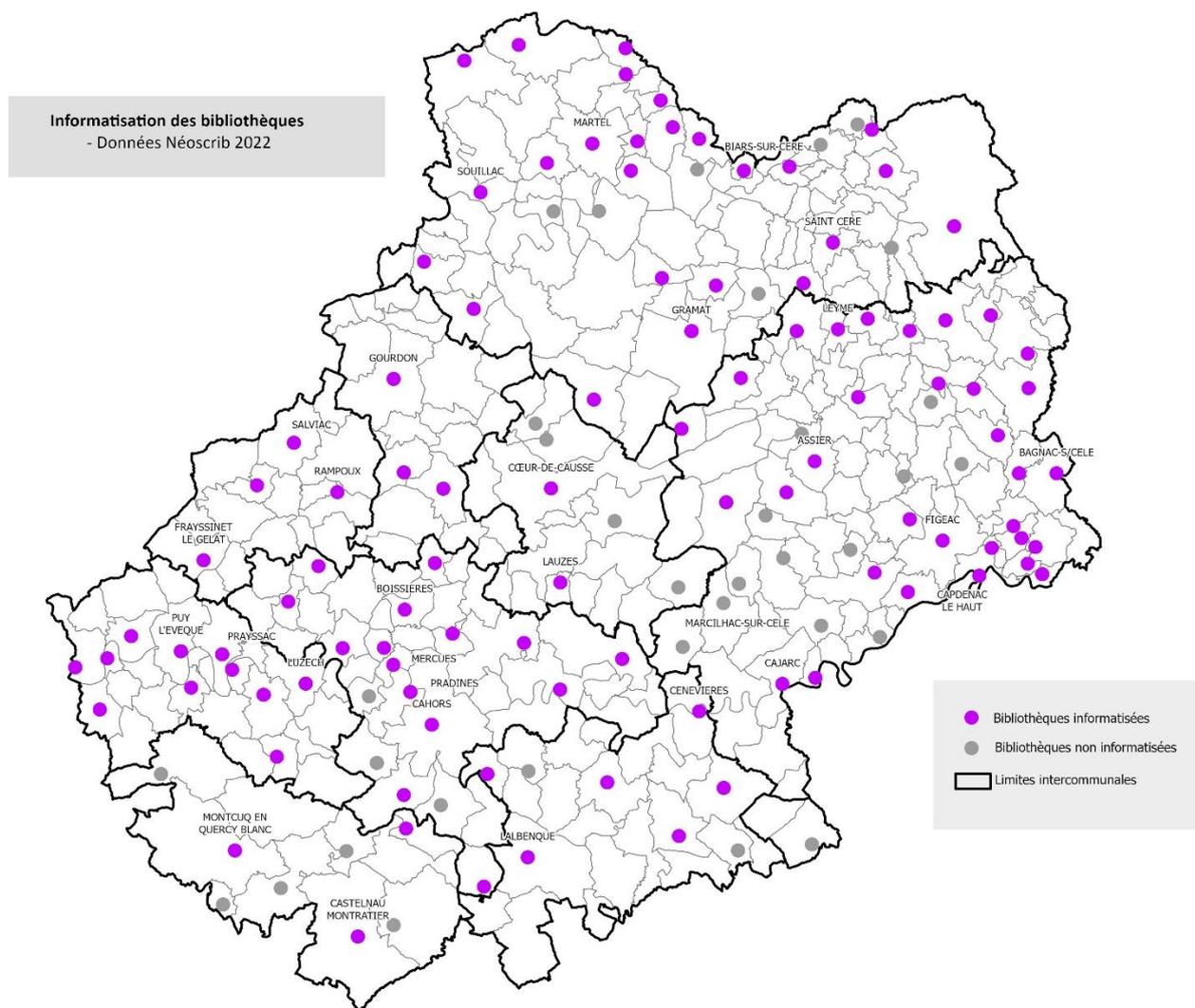
¹² [La place et le rôle des bénévoles dans les bibliothèques territoriales, rapport au 1^{er} ministre](#) (2022).

Cette observation est à nuancer, l'apport des bénévoles ne pouvant seulement se juger sur leur nombre et ne remplaçant pas la nécessaire professionnalisation du métier. Ainsi, un rapport de la FNCC, paru en 2011 sur le bénévolat et les bibliothèques, se concluait ainsi : « moins une bibliothèque a besoin de bénévoles, plus leur apport est positif » et « plus les bénévoles sont nécessaires au fonctionnement d'une bibliothèque, moins les compétences qu'ils apportent sont qualifiées, et moins leurs compétences sont reconnues ».

¹³ [Référentiel national de compétences des bibliothèques territoriales](#) (dernière mise à jour : avril 2023)

Informatisation

Dans le Lot, 76 % des bibliothèques sont équipées d'un logiciel de gestion (prêts, retours, réservations, relations aux usagers...), avec une répartition équitable sur tout le territoire. Ce taux d'équipement élevé est dû à la politique volontariste menée par le Département du Lot entre 2005 et 2017 dans le cadre d'un programme d'informatisation soutenu par l'Etat, comprenant également le développement de points d'accès à Internet dans les bibliothèques (points BDPnet).



Emprunteurs et prêts

Selon la typologie de l'ABD, les bibliothèques doivent disposer d'un nombre d'emprunteurs actifs au moins égal à 100 pour 1000 habitants pour être dans une situation considérée comme intermédiaire à très favorable :

Dans le Lot, **45%** des bibliothèques remplissent ce critère (*carte en annexe*).

Selon la typologie de l'ABD, les bibliothèques doivent assurer un nombre de prêts d'au moins 2 000 pour 1 000 habitants pour être dans une situation considérée comme intermédiaire à très favorable :

Dans le Lot, **38%** des bibliothèques remplissent ce critère (*carte en annexe*).

Horaires et surface

Selon la typologie de l'ABD, les bibliothèques doivent avoir des horaires d'ouverture d'au moins 6h30 hebdomadaires pour être dans une situation considérée comme intermédiaire à très favorable :

Dans le Lot, **36%** des bibliothèques remplissent ce critère (*carte en annexe*).

Selon la typologie de l'ABD, les bibliothèques doivent avoir une surface d'au moins 100 m² pour être dans une situation considérée comme intermédiaire à très favorable :

Dans le Lot, **22%** des bibliothèques remplissent ce critère (*carte en annexe*).

Offre documentaire et d'animation

Selon la typologie de l'ABD, les bibliothèques doivent avoir des dépenses documentaires d'au moins 1 500€ pour 1 000 habitants pour être dans une situation considérée comme intermédiaire à très favorable :

Dans le Lot, **24%** des bibliothèques remplissent ce critère (*carte en annexe*).

Selon la typologie de l'ABD, les bibliothèques doivent proposer 2 types d'action culturelles ou plus pour être dans une situation considérée comme intermédiaire à très favorable :

Dans le Lot, **38%** des bibliothèques remplissent ce critère (*carte en annexe*).

Tarification et gratuité

Si l'accès à la bibliothèque pour une simple consultation ou participation à une animation est toujours gratuit, les collectivités peuvent appliquer une tarification pour le prêt ou certains services annexes.

Les réseaux intercommunaux reposent sur l'application d'une carte et d'un tarif unique pour les adhérents quelle que soit la bibliothèque fréquentée de leur réseau.

Dans le Lot, 72 % des bibliothèques appliquent le prêt gratuit pour l'ensemble de leurs usagers. C'est élevé au regard des chiffres nationaux, puisque seules 57 %¹⁴ des bibliothèques sont gratuites en France, mais encore peu répandu dans les établissements les plus structurants. Un seul réseau intercommunal applique la gratuité du prêt dans ses bibliothèques.



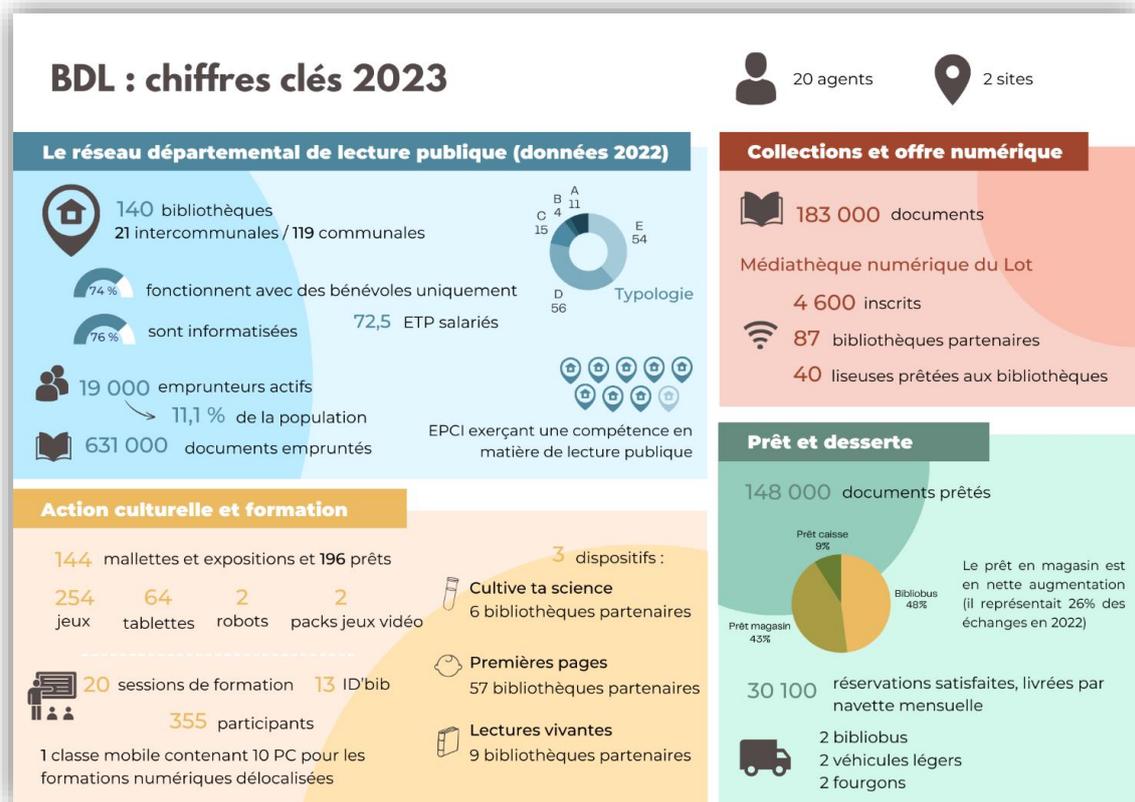
Premier lieu d'accès à la culture et parfois le seul équipement culturel de proximité sur le territoire, lieu de sensibilisation à la lecture et à la connaissance, la bibliothèque est aussi un espace de vie et de démocratie.

Instaurer la gratuité de l'inscription en bibliothèque¹⁵, c'est offrir un accès simplifié et égalitaire à la lecture, à la culture, à l'éducation et à l'information à l'ensemble des habitants d'un territoire, sans discrimination, tout en mettant fin à des démarches contraignantes pour la collectivité (gestion d'une régie notamment).

¹⁴ [Atlas des bibliothèques territoriales](#) (2024)

¹⁵ L'ABF (association des bibliothécaires de France) a lancé une [campagne encourageant les collectivités à passer à la gratuité](https://www.abf.asso.fr/4/212/995/ABF/gratuite-en-bibliotheque-des-elus-temoignent). Dans ce cadre de nombreux témoignages d'élus ont été rassemblés et sont accessibles ici : <https://www.abf.asso.fr/4/212/995/ABF/gratuite-en-bibliotheque-des-elus-temoignent>. © Illustration de Serge Bloch pour l'ABF.

Présentation de la Bibliothèque départementale du Lot



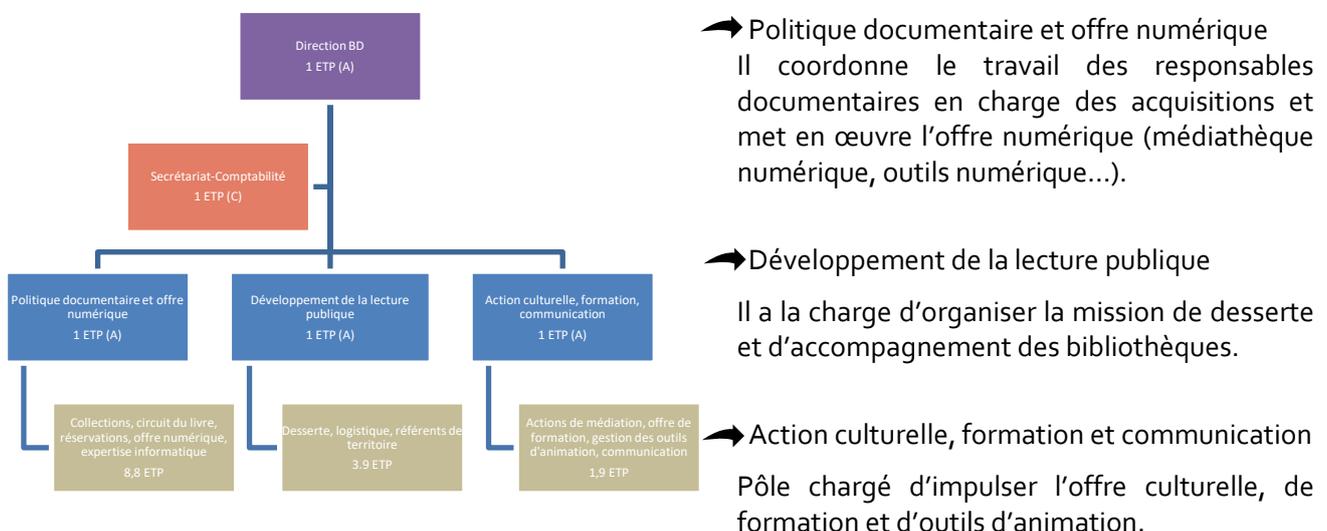
Les moyens

Créée en 1973, la Bibliothèque départementale se trouve dans les anciens locaux de l'usine Depeyrot, situés place des consuls à Cahors. Née en 2011 de la fusion de 2 annexes (St-Céré et Figeac), une antenne du service est installée dans les bâtiments de la Maison du Département à St-Céré.

Pour assurer la desserte, le service dispose de 2 bibliobus, 2 masters et sur Cahors d'un utilitaire et d'un véhicule léger. L'antenne de St-Céré utilise en sus le pool mutualisé de véhicules de la MDD.

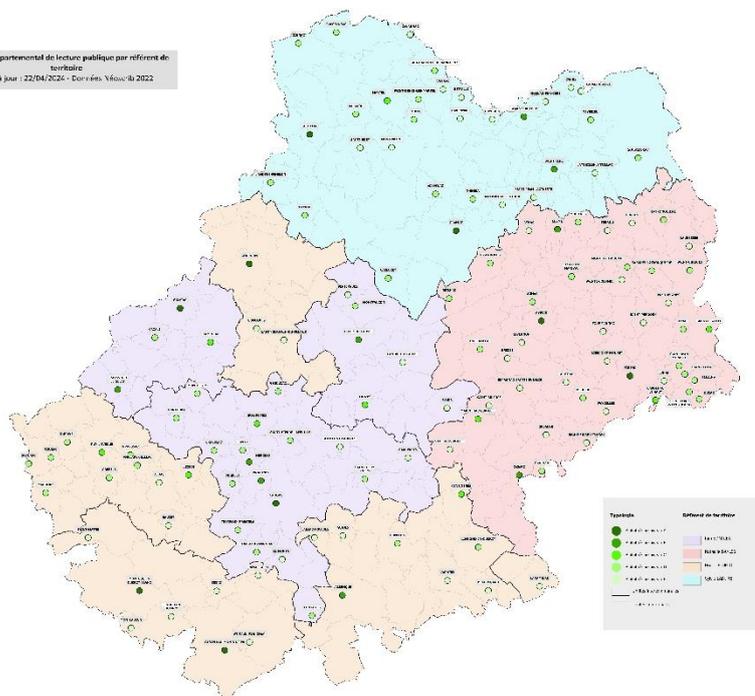
La BDL s'appuie pour son fonctionnement sur Syracuse, un logiciel de gestion et de diffusion documentaire développé par la société Archimed.

L'équipe se compose de 20 agents, 14 sur Cahors et 6 sur St-Céré. Le service est rattaché à la Direction Education et Vie Locale. La bibliothèque départementale est actuellement organisée en 3 pôles :



L'organisation est territorialisée depuis 2010¹⁶, avec une répartition des territoires par référents.

Ces derniers ont pour mission d'accompagner le développement des réseaux de lecture publique et de soutenir le fonctionnement des bibliothèques. Ce sont les interlocuteurs privilégiés des territoires.



Les activités

La BDL offre aux bibliothèques de son territoire des collections physiques (livres, livres audio, jeux...) mais aussi numériques, via une plateforme de ressources en ligne, la médiathèque numérique du Lot (MNL) et des outils de médiation numérique. Le projet numérique du service a obtenu en 2022 et pour 3 ans le label Bibliothèque numérique de référence (BNR), décerné par le ministère de la Culture.

Un programme annuel de formation est proposé aux bibliothèques, ainsi qu'une offre d'outils d'animation (exposition, tapis de lecture, modules d'animation...). La BDL participe depuis l'origine à l'opération nationale Premières pages avec le soutien de l'Etat et anime plusieurs dispositifs d'action culturelle (Lectures vivantes, Cultive ta science !). Elle participe enfin au projet éducatif départemental (PED) à destination des collégiens.

Les partenaires

Le travail collaboratif sur projets avec les autres services départementaux est régulier. Signalons particulièrement celui engagé avec l'Artothèque départementale du Lot (service Culture et Sport), qui dispose de 6 lieux de prêt en bibliothèque (Figeac, Gourdon, Frayssinet-Le Gélat, Labastide-Murat, Lalbenque et Limogne), le service Numérique et son réseau des conseillers et médiateurs numériques, ainsi que les services de la DSD pour les projets en faveur des publics du champ social.

Autres partenaires sur le département

- L'Association Carrefour de sciences et des arts, centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) du Lot
- La CAF du Lot, partenaire historique de Premières pages

... et en région

- Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMP)
- Média d'Oc, centre régional de formation aux carrières des bibliothèques (CRFCB)
- Occitanie Livre et Lecture, agence régionale pour le livre

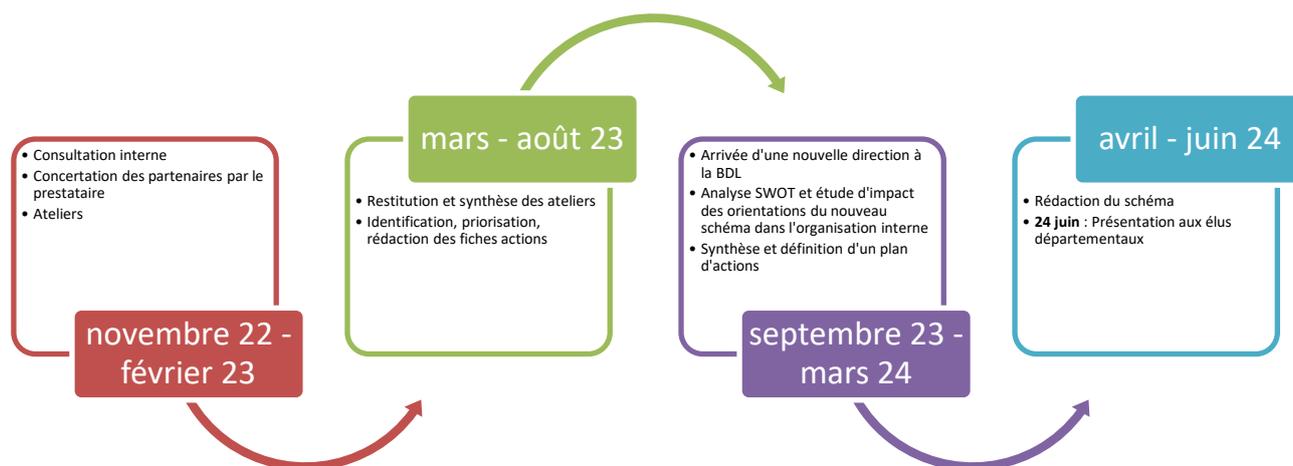
¹⁶ La territorialisation est une modalité d'organisation fréquente en BD, qui induit le développement de compétences d'ingénierie de territoire dans les équipes et une évolution des fonctions d'accompagnement. Un rapport INET y a été consacré en 2020 : [les mutations des missions des BD au service de la territorialisation](#).

Un nouveau schéma départemental de lecture publique

Méthodologie

Le nouveau schéma prend la suite du **plan de développement de la lecture publique du Lot 2017-2021**, qui était organisé autour de 4 priorités : permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie et à toutes les personnes en difficulté d'accéder au livre et à la lecture ; sensibiliser les jeunes à la lecture ; faciliter l'accès à la culture pour toutes et tous, toute l'année et sur tout le territoire ; et enfin améliorer la qualité du service de lecture publique dans le réseau. Un bilan du PDLP a été réalisé début 2022 ; il a participé à alimenter la réflexion préalable à l'élaboration d'un nouveau schéma directeur de la lecture publique dans le Lot.

Un vaste **travail de concertation** a ensuite été mené dans une démarche collaborative avec l'ensemble des parties prenantes (Direction, agents de la BDL, bibliothèques du réseau, EPCI, DRAC). Un prestataire extérieur¹⁷ a été sollicité pour accompagner cette phase et effectuer une synthèse des ateliers menés sur chaque territoire intercommunal. Des groupes de travail ont été constitués pour faire évoluer les pratiques en matière de desserte et de circuit du document. Une analyse SWOT¹⁸ a également été menée en interne pour identifier les forces et faiblesses du service, les opportunités à saisir dans le cadre du schéma et les menaces possibles. Enfin une synthèse de l'ensemble des données a été réalisée et un **plan d'actions** a été défini avant d'engager la dernière phase rédactionnelle.



Définition du cadre d'intervention

Le nouveau schéma définit la politique départementale de lecture publique pour les 6 ans à venir.

Conformément à l'actuel projet de mandat, il s'appuie sur 3 valeurs transversales :

- ➔ **l'accessibilité et l'inclusivité**, pour que le livre, la lecture, l'offre culturelle numérique soient à la portée de tous ;
- ➔ **l'attractivité**, pour que la fréquentation des bibliothèques, 1^{er} service culturel de proximité, soit facile et désirable ;
- ➔ **la responsabilité**, pour encourager le service à inscrire son action dans un engagement social et environnemental, garantissant l'équité de traitement des usagers et la préservation des ressources.

¹⁷ L'Agence d'ingénierie culturelle Le troisième pôle, basée à Paris (<https://letroisiemepole.com>)

¹⁸ SWOT pour Strengths (*forces*) / Weaknesses (*faiblesses*) / Opportunities (*opportunités*) / Threats (*menaces*). Cette matrice est utile pour analyser une organisation et identifier des orientations stratégiques.

Il a également pour missions de :

- ➔ **Doter la BD d'un outil de pilotage** : le présent schéma s'est ainsi voulu pragmatique et opérationnel, pour favoriser son appropriation par les équipes et faciliter son évaluation par la collectivité.
- ➔ **Rendre lisible le rôle du Département** en matière de lecture publique, en valorisant les missions de la BD et les compétences pouvant être mobilisées par les territoires :
 - Ingénierie de territoire, conseils aux élus sur les enjeux de la lecture publique et la mise en réseau
 - Formation et qualification professionnelle des acteurs du livre et de la lecture
 - Expertise dans les domaines de la politique documentaire, de l'offre numérique et de la médiation des contenus
 - Démarches innovantes : transition écologique, modalités de coopération territoriales et partenariales, pratiques participatives
 - Accessibilité et offre culturelle auprès des publics dits éloignés (personnes âgées ou porteuses de handicap, publics de l'insertion), des familles (petite enfance) et de la jeunesse (collèges)
 - Offre culturelle mutualisée : outils d'animation, répertoires d'intervenants, jeux...
- ➔ **S'inscrire en cohérence** avec les autres politiques publiques formalisées :
 - Au sein du Département :
 - intégration de la politique de lecture publique dans une politique culturelle départementale : signature de conventions-cadre avec les EPCI, socle de concertation unique comprenant une annexe sectorielle par domaine culturel de compétence ;
 - encouragement au travail en transversalité entre services : projet éducatif départemental (PED) pour les collégiens, rapprochement artothèque / bibliothèques, projets culture/social... ;
 - prise en compte de l'impact environnemental des activités du service et des effets identifiés du changement climatique dans le cadre du récent diagnostic des vulnérabilités du Lot à l'horizon 2050.
 - Avec les EPCI : soutien à la mise en réseau et recherche d'une complémentarité dans les services rendus en matière de Lecture publique pour un meilleur exercice de la compétence partagée ;
 - Avec l'Etat : soutien sollicité pour la mise en œuvre des actions volontaristes portées par la BDL (labels Premières pages et Bibliothèque numérique de référence, Contrat Départemental Lecture¹⁹), l'aide au projet de réhabilitation du bâtiment de la BDL à Cahors, le développement de projets en faveur des publics fragiles (inscription de 2 dispositifs dans le Pacte Local des Solidarités 2024-2027)...



¹⁹ Le 1^{er} CDL 2024-2026 a pour objet d'accompagner le Département dans le déploiement d'une offre de lecture plurielle et inclusive adaptée à la diversité des publics pour garantir les droits culturels de chacun. Un 2nd CDL pourrait être consacré au soutien à la structuration et à la professionnalisation des réseaux intercommunaux de lecture publique.

Présentation du schéma

Le nouveau schéma s'organise autour de **3 objectifs stratégiques**, déclinés en 26 actions, déployées sur 6 ans, de 2024 à 2029 :

Ingénierie	Favoriser la modernisation et la structuration du réseau départemental de lecture publique
Diffusion	Adapter, valoriser et donner accès à l'offre documentaire physique et numérique
Publics	Soutenir l'action culturelle en faveur du livre et de la lecture et développer les propositions en direction des publics prioritaires

Il s'appuie par ailleurs sur un **management responsable**, en conformité avec les objectifs de développement durable des Nations Unies et autour de notions clés :

- ➔ La présence d'un **réfèrent DD&RS** (développement durable et responsabilité sociale) au sein du service, chargé de veiller à la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales (égalité hommes/femmes notamment) dans chacune des actions engagées par le service ;
- ➔ L'intégration dans chaque objectif stratégique **d'indicateurs environnementaux et/ou solidaires** faisant l'objet d'une évaluation annuelle. Ces derniers sont signalés dans les tableaux ci-après par deux pictogrammes :
 **indicateurs environnementaux**  **indicateurs solidaires**
- ➔ Une **posture managériale** qui encourage la participation des agents, le travail en transversalité et la responsabilisation de chacun, afin que les enjeux de la transition écologique et de l'équité sociale fassent l'objet d'un engagement collectif, compris et partagé par toute l'équipe.

Le schéma en résumé

FAVORISER LA MODERNISATION ET LA STRUCTURATION DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE	
Structurer l'organisation de la lecture publique à l'échelle intercommunale	<ul style="list-style-type: none"> Inciter au développement des réseaux intercommunaux Faciliter la circulation des collections Formaliser les engagements réciproques dans une convention-cadre Mobiliser les dispositifs d'aide départementaux pour les EPCI
Contribuer à la modernisation des bibliothèques	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la formation de base des bénévoles et des salariés non qualifiés Formaliser les engagements réciproques dans une convention triennale Mobiliser les dispositifs d'aide départementaux pour les communes
Communiquer et sensibiliser aux enjeux de la lecture publique	<ul style="list-style-type: none"> Doter la Bibliothèque départementale d'un plan de communication Valoriser les atouts des bibliothèques, du livre et de la lecture Formaliser des outils et actions à l'intention des élus et des responsables
Déployer l'expertise en formation, ingénierie de territoire et numérique culturel	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer un plan de formation répondant au référentiel des compétences Faire labelliser l'offre de formation et développer l'ingénierie de territoire Proposer aux bibliothèques un accompagnement en ingénierie Ancrer l'expertise de la BDL en matière de numérique culturel (label BNR)
ADAPTER, VALORISER ET DONNER ACCÈS À L'OFFRE DOCUMENTAIRE PHYSIQUE ET NUMÉRIQUE	
Adapter et valoriser l'offre documentaire physique et numérique	<ul style="list-style-type: none"> Evaluer et définir la politique documentaire départementale Consolider l'offre numérique et encourager son appropriation Développer la médiation de l'offre documentaire (physique et numérique)
Organiser et adapter la diffusion de l'offre documentaire physique	<ul style="list-style-type: none"> Réorganiser les espaces de travail et les moyens de transport Evaluer et adapter les modalités de desserte
SOUTENIR L'ACTION CULTURELLE EN FAVEUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE ET DÉVELOPPER LES PROPOSITIONS EN DIRECTION DES PUBLICS PRIORITAIRES	
Renforcer l'action culturelle en faveur des publics prioritaires et développer les partenariats	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'action en faveur de la petite enfance Développer l'action en faveur des collégiens Développer l'action en faveur des publics du champ social
Consolider l'offre culturelle tout public à destination des bibliothèques	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'offre d'outils d'animation et accompagner son appropriation Faire connaître les dispositifs d'action culturelle et favoriser la participation aux manifestations nationales Accompagner les bibliothèques partenaires de l'artothèque
Soutenir les associations qui œuvrent en faveur du livre et de la lecture	<ul style="list-style-type: none"> Apporter un soutien financier aux associations qui développent des projets en faveur du livre et de la lecture

Plan de suivi et d'évaluation

Objectif stratégique 1

Favoriser la modernisation et la structuration du réseau départemental de lecture publique

Conformément à la Loi Robert (n°2021-1717) relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, le service départemental de lecture publique a notamment pour mission, à l'échelle du département, de « renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs, de favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements (...) et de contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ».

4 leviers sont identifiés pour y parvenir : structurer l'organisation de la lecture publique à l'échelle intercommunale, contribuer à la modernisation des bibliothèques communales, communiquer sur les enjeux de la lecture publique et développer une offre de formation et d'ingénierie afin d'accompagner au mieux les territoires.

Axe stratégique 1.1

Structurer l'organisation de la lecture publique à l'échelle intercommunale

Le Département a engagé depuis plusieurs années une démarche de coopération avec les intercommunalités, pour le développement de politiques culturelles cohérentes et partagées, formalisées par des conventions de partenariat et un soutien financier alloué au titre des projets culturels de territoire. En matière de lecture publique, l'échelle intercommunale permet de déployer un niveau de proximité et une offre de service développée pour les usagers, qui peuvent ainsi bénéficier des services d'une grande médiathèque tout en conservant la proximité d'accès d'une petite bibliothèque. La politique de lecture publique du Département soutient le développement des réseaux intercommunaux de lecture publique et incite à la mise en réseau des bibliothèques dans un cadre intercommunal, ou à la coopération entre bibliothèques communales d'un même bassin de vie, pour un meilleur service apporté à l'utilisateur.

Action 1.1.1

Inciter au développement des réseaux intercommunaux et à la coopération entre bibliothèques communales d'un même bassin de vie

Conseil aux élus et aux équipes

Elaboration de scénarios de coopération à l'échelle intercommunale pour l'aide à la décision

Aide au recrutement : soutien à l'élaboration des fiches de poste, identification des compétences clés (salariés ou bénévoles), plan de formation



Indicateurs

Nombre de collectivités conseillées
Temps passé au travail de conseil pour la mise en réseau
Nombre de réseaux constitués



Présence des critères écologiques dans les scénarios



Livrables

Dossier conseil
Benchmark auprès d'autres réseaux
Outils méthodologiques
Scenarii d'ateliers
Profils de poste type

Action 1.1.2

Faciliter la circulation des collections sur un même territoire

Encouragement à la mise en place de navettes intercommunales, ainsi qu'à l'adoption de modalités d'accès unique (carte, catalogue, tarification)

Soutien apporté dans l'achat d'outils ou de dispositifs facilitant la circulation des collections sur le territoire (véhicule électrique, bibliothèque mobile, boîtes retour...)

 Modalités de navettes intercommunales adaptées au territoire permettant la réduction de l'impact carbone de la circulation des documents



Indicateurs

Nombre de navettes intercommunales



Nombre de critères écologiques pris en compte dans les modalités d'organisation des navettes intercommunales



Livrables

Carte des navettes intercommunales

Action 1.1.3

Formaliser les engagements réciproques dans l'annexe sectorielle « Lecture publique » d'une convention-cadre EPCI/Département

Signature de conventions-cadre avec annexe sectorielle



Indicateurs

Nombre de conventions signées
Evolution de la typologie



Présence des engagements de la transition écologique et de la



bibliothèque accessible et inclusive dans la convention-cadre



Livrables

Conventions-cadres avec annexe sectorielle « Lecture publique »

Action 1.1.4

Mobiliser les dispositifs d'aide départementaux pour soutenir le développement de la lecture publique à l'échelle intercommunale

Soutien financier (PCT, FAST)

Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (SDAIL)



Prise en compte de l'engagement pour la transition écologique dans les attributions des aides départementales



Prise en compte de l'engagement pour une bibliothèque accessible et inclusive dans les attributions des aides départementales



Indicateurs

Nombre de projets soutenus



Nombre de projets soutenus intégrant les enjeux de la transition écologique et de la bibliothèque accessible et inclusive



Livrables

Fiche dispositif FAST n° 4, n° 10, n°18
Fiche soutien des projets culturels de territoire (PCT)

Axe stratégique 1.2

Contribuer à la modernisation des bibliothèques

Le réseau départemental de lecture publique présente une grande hétérogénéité dans l'offre de services offerte aux usagers. Pour favoriser l'émergence de bibliothèques dites « structurantes » et le déploiement d'un service de lecture publique de qualité, la qualification des équipes, l'encouragement à la professionnalisation et la modernisation des équipements sont des leviers essentiels à actionner. La bibliothèque départementale a un rôle majeur à jouer pour soutenir ce développement.

Action 1.2.1

Œuvrer à la qualification du bénévolat et à la professionnalisation des salariés non qualifiés pour assurer le service minimal attendu

Encouragement à la signature de conventions de bénévolat

Identification du profil type et des compétences attendues d'un bénévole responsable de bibliothèque

Formation initiale

Accompagnement sur site



Indicateurs

Nombre d'heures consacrées à l'accompagnement des bibliothèques
Nombre de sessions de formation initiale proposées et nombre de participants
Evolution du classement des bibliothèques suivant le critère de qualification



Présence des engagements responsables, solidaires et inclusifs dans la convention
Temps consacré aux enjeux de la bibliothèque responsable, accessible et inclusive dans la formation initiale et l'accompagnement



Livrables

Convention de bénévolat et ses annexes
Supports de formation

Action 1.2.2

Formaliser les engagements réciproques dans une convention triennale d'objectifs et de moyens

Signature de conventions tripartites ou simples



Indicateurs

Nombre de conventions signées
Evolution de la typologie des bibliothèques



Présence des engagements de la transition écologique et de la bibliothèque accessible et inclusive dans les conventions

Livrables

Modèles de conventions actualisés

Action 1.2.3

Mobiliser les dispositifs d'aide départementaux en faveur des bibliothèques pour encourager leur modernisation

Soutien financier (FAST)

Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (SDAIL)

 Prise en compte de l'engagement pour la transition écologique dans les attributions des aides départementales

 Prise en compte de l'engagement pour une bibliothèque accessible et inclusive dans les attributions des aides départementales

Indicateurs

Nombre de projets soutenus

  Nombre de projets soutenus intégrant les enjeux de la transition écologique et de la bibliothèque accessible et inclusive

Livrables

Fiche dispositif FAST n° 4, n° 10 et n° 18

Axe stratégique 1.3

Communiquer et sensibiliser aux enjeux de la lecture publique

La Bibliothèque départementale est particulièrement bien placée pour communiquer, expliciter, valoriser le rôle et l'impact des bibliothèques, 1^{er} service culturel de proximité, dans les territoires. Parmi la multiplicité des interlocuteurs présents, elle peut jouer tout à la fois le rôle d'un « assemblée » et d'une facilitatrice. Pour ce faire, elle a besoin d'une identité facilement reconnaissable et d'outils de communication adaptés à ses interlocuteurs.

Action 1.3.1

Doter la Bibliothèque départementale d'une nouvelle identité graphique et d'un plan de communication pour mieux faire connaître ses missions

Définition d'une identité graphique pour l'ensemble des outils de communication

 Choix d'une identité graphique qui respecte les engagements d'accessibilité et d'inclusivité

 Prise en compte les engagements pour le numérique responsable dans le choix de l'identité graphique

Développement de nouveaux outils de communication pour expliciter le rôle et les missions de la BDL

 Identification d'un référent Bibliothèque responsable (DD&RS)

Indicateurs

  Présence de critères d'accessibilité et d'inclusivité et les engagements pour un numérique responsable dans le cahier des charges de la charte graphique

  Nombre de communications sur les actions de la BDL concernant la transition écologique et la bibliothèque accessible et inclusive

Livrables

Sites de la BDL / de la MNL avec une nouvelle charge graphique

Cahier des charges de la charte graphique

Outils de communication harmonisés

Nouveaux outils de communication

Action 1.3.2

Valoriser les atouts des bibliothèques, du livre et de la lecture

Diffusion sur les canaux de la BDL (site, réseaux sociaux)

Diffusion sur des canaux extérieurs (campagne d'affichage par exemple)

 Valoriser l'engagement de la bibliothèque comme actrice de la transition écologique

 Valoriser l'engagement de la bibliothèque comme actrice d'une société accessible et inclusive



Indicateurs

Nombre d'actions de communication dédiées aux bibliothèques, au livre et à la lecture



Nombre de communications sur les enjeux de la transition écologique en bibliothèque et la bibliothèque actrice d'une société accessible et inclusive



Livrables

Publications en ligne
Supports de communication

Action 1.3.3

Formaliser des outils et actions de sensibilisation aux enjeux de la lecture publique à l'intention des élus et des responsables

Développement d'outils de communication adaptés à la cible visée

Programmation de temps d'échange dédiés (journées professionnelles, RDV périodiques sur site)



Indicateurs

Nombre de temps d'échanges
Nombre de participants
Nombre d'outils de communication dédiés



Nombre d'interventions et de diffusions d'information auprès des élus sur les enjeux de la transition écologique en bibliothèque et de la bibliothèque accessible et inclusive



Livrables

Outils de communication dédiés
Programme des journées professionnelles

Axe stratégique 1.4

Déployer l'expertise en formation, ingénierie de territoire et numérique culturel

Dans un contexte où les bibliothèques sont engagées dans la transformation de leurs services, la BDL se positionne comme un service expert et ressource pour les bibliothèques dans les domaines de la formation, de l'ingénierie de territoire et du numérique culturel.

La formation réaffirmée par la loi Robert apparaît dans le troisième volet du plan Bibliothèques avec une missive : celle de « former mieux ». L'ingénierie de territoire procède de la même nécessité d'accompagner les bibliothèques à repenser leurs missions et leur organisation pour mieux répondre aux besoins qui émergent des usages. Enfin la BDL est labellisée « Bibliothèque numérique de référence » et a pour mission à ce titre de former et d'accompagner les bibliothèques du réseau à l'appropriation des enjeux du numérique.

Action 1.4.1

Participer à l'élaboration d'un plan de formation annuel répondant au référentiel des compétences, adapté aux besoins des bibliothèques

Participation à l'identification des besoins en formation et à l'élaboration d'une offre régionale de formation

Réalisation d'un catalogue annuel de formation

Diversification des formats des formations pour s'adapter aux besoins du réseau

-  **Prise en compte des impacts environnementaux des modalités d'accès aux formations, de leur diffusion et de leur organisation matérielle**
-  **Prise en compte des critères d'accessibilité dans les modalités d'accès aux formations**
-  **Intégration des enjeux de la bibliothèque inclusive dans l'offre de formation**

Indicateurs

Nombre de temps d'échange dédiés à la construction de l'offre de formation
Taux de couverture des compétences ciblées par le référentiel national des compétences

-  **Respect des critères pour le numérique responsable (cahier des charges de l'offre de formation, procédures d'organisation des formations, modalités d'accès)**
-  **Nombre de formations organisées selon diverses modalités contribuant à l'accessibilité des contenus**
-  **Nombre de formations portant sur les enjeux de la bibliothèque accessible et de la bibliothèque responsable**

Livrables

Enquête auprès des bibliothèques pour le recensement des besoins de formation
Plan de formation annuel

Action 1.4.2

Faire labelliser l'offre de formation et développer les compétences en ingénierie de territoire au sein de la BDL

Révision de l'organigramme de la BDL et création d'un pôle dédié à l'ingénierie et à l'évaluation

Développement d'outils méthodologiques en ingénierie de territoire et pratiques participatives

Engagement d'une démarche de certification Qualiopi²⁰ pour l'offre de la formation de la BDL

Indicateurs

Nombre de procédures engagées pour se mettre en conformité avec les objectifs fixés par la démarche Qualiopi
Etat de réalisation des 32 critères retenus dans le cadre de la démarche Qualiopi
Nombre d'outils méthodologiques formalisés

Livrables

Nouvel organigramme et fiches de poste
Outils méthodologiques en ingénierie et méthodes participatives
Catalogue de formation portant la certification Qualiopi

²⁰ **Qualiopi** : nom donné à la certification des organismes de formation concourant au développement des compétences de leurs apprenants. Rendue obligatoire par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la certification Qualiopi atteste de la qualité des formations proposées.

Action 1.4.3

Proposer un accompagnement en ingénierie pour adapter les services aux besoins du territoire

Elaboration d'une boîte à outils en ligne

Cartographie / infographie des données
Néoscrib

Proposition d'une offre d'ateliers sur mesure

Veille professionnelle et benchmarking

Création d'une liste de diffusion pour favoriser
la communication entre pairs

 Outils et ateliers dédiés aux enjeux de la
bibliothèque responsable, accessible et
 inclusive



Indicateurs

Nombre d'abonnés actifs sur la liste de diffusion



Nombre d'outils et d'ateliers dédiés à la
bibliothèque responsable et à la
 bibliothèque accessible et inclusive



Livrables

Politique éditoriale de la liste de diffusion

Boîte à outils en ligne

Cartographie et infographies des
données de chaque territoire

Synthèse des benchmarks

Scénarii d'ateliers

Action 1.4.4

Ancrer l'expertise de la BDL en matière de numérique culturel par le renouvellement du label « Bibliothèque numérique de référence »

Renouvellement du label « Bibliothèque
numérique de référence » pour 2025-2027,
comprenant le développement d'une
Médiathèque numérique du Lot pour les
collégiens, la refonte des sites BDL/MNL, le
plan numérique responsable, la poursuite
d'actions de formation et d'ateliers sur site pour
favoriser l'acculturation des bibliothèques au
numérique

 Définition et intégration d'un plan pluriannuel
pour le numérique responsable au projet BNR

 Intégration des critères d'écoresponsabilité au
cahier des charges de la refonte des sites

 Réalisation d'un plan de mise en conformité des
sites selon le RGAA²¹

 Intégration des critères du numérique
responsable dans le choix des fournisseurs des
ressources de la MNL

 Valorisation des outils d'accessibilité des
fournisseurs de ressources numériques sur la
MNL



Indicateurs

Nombre d'inscrits à la MNL

Nombre et durée des visites des sites

Nombre de formations et d'ateliers sur le
numérique, nombre de participants



Nombre d'actions réalisées dans le cadre
du plan pour le numérique responsable



Présence de critères écoresponsables
dans la refonte des sites



Mise en conformité des sites / RGAA

Prise en compte des critères
d'accessibilité et du numérique



responsable dans le choix des
fournisseurs numériques, notamment
dans les marchés publics



Livrables

Projet numérique Labellisation BNR

Projet MNL des collégiens

Déclaration de conformité des sites avec
le RGAA

Plan pluriannuel pour le numérique
responsable

Marché public pour l'acquisition
d'abonnements à des ressources
numériques 2028-2031

²¹ [RGAA](#) : référentiel général d'amélioration de l'accessibilité.

Objectif stratégique 2

Adapter, valoriser et donner accès à l'offre documentaire physique et numérique

Conformément aux attendus de la Loi Robert, la BDL élabore une politique documentaire qui repose sur des valeurs reconnues par les organismes professionnels des bibliothèques (ABF, ENSSIB, ABD²²...).

Dans un contexte local et global qui évolue sans cesse, la politique documentaire construit une offre qui répond aux spécificités du réseau comme au projet de l'établissement et prend en compte les enjeux prioritaires de la collectivité.

La BDL doit également adapter ses modalités de diffusion des collections en cohérence avec les évolutions territoriales constatées et les besoins du territoire, et s'interroger sur les moyens mis en œuvre et l'organisation logistique du service de desserte.

Axe stratégique 2.1

Adapter et valoriser l'offre documentaire physique et numérique

La charte documentaire de la BDL nécessite d'être réactualisée au regard des évolutions du schéma départemental de la lecture publique, des besoins du réseau et du contexte global dans lequel les bibliothèques évoluent.

La politique documentaire doit également prendre en compte dans son évolution l'intégration des enjeux liés à la transition écologique, à l'inclusion et à l'accessibilité, le renforcement de la médiation dans les profils des responsables documentaires, et enfin la coopération avec les bibliothèques pour le numérique culturel.

Action 2.1.1

Evaluer et définir la politique documentaire départementale

Diagnostic des pratiques documentaires de la BDL et des bibliothèques du réseau

Définition des bonnes pratiques

Mise à jour de la charte documentaire

Réalisation d'un plan de développement des collections, incluant l'offre nouvelle de jeux

 Intégrer les enjeux et ressources (supports, veille et contenus) de la bibliothèque accessible et inclusive à la politique documentaire (notamment la question de l'égalité homme/femme)

 Renforcer et valoriser les collections et médiations liées aux enjeux de la transition écologique

 Poursuivre et amplifier les actions engagées pour la réduction de l'impact du circuit du livre sur l'environnement



Indicateurs

Nombre de commandes hebdomadaires

Délai de satisfaction des réservations

Nombre de participants au groupe départemental de réflexion sur la politique documentaire

 Nombre de supports de médiation diffusés liés aux enjeux spécifiques de la bibliothèque accessible et inclusive et de la transition écologique

 Intégration de critères liés à la bibliothèque accessible et inclusive dans la charte documentaire

 Nombre d'actions menées permettant la réduction de l'impact environnemental du circuit du livre



Livrables

Bilans et analyses des enquêtes

Bilans et décisions du groupe départemental de réflexion sur la politique documentaire

Nouvelle carte documentaire

Nouveau plan de développement des collections

²² ABF : association des bibliothécaires de France ; ABD : association des bibliothécaires départementaux ; ENSSIB : Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Action 2.1.2

Consolider l'offre numérique et encourager son appropriation par les bibliothèques

Intégration de l'offre numérique dans la charte documentaire de la BDL

Conception d'un guide pratique pour faciliter l'accueil des utilisateurs de la MNL dans les bibliothèques

Consolidation de la formation des bibliothèques partenaires de la MNL pour une maîtrise de l'offre numérique au service des publics

 **Identifier et proposer des ressources numériques accessibles diversifiées et adaptées au public porteur de handicaps**

 **Informé le réseau et les utilisateurs sur le numérique responsable**



Indicateurs

Présence de l'offre numérique dans la charte documentaire

Nombre de participants aux ateliers MNL et aux formations sur le numérique



Nombre de ressources numériques accessibles et leurs usages



Nombre de communications au réseau et aux utilisateurs sur le numérique responsable



Livrables

Volet numérique de la charte documentaire

Guide pratique pour l'accueil des utilisateurs MNL

Volet numérique du plan de formation annuel

Action 2.1.3

Développer la médiation de l'offre documentaire physique et numérique

Intégration de la médiation dans le travail des référents documentaires pour valoriser les acquisitions et faire connaître le fonds

Production d'outils de médiation des collections (guides, bibliographies, fiches de médiation...)

Valorisation des collections dans les espaces de prêt et en ligne

 **Proposer des médiations en lien avec les enjeux, ressources et supports de la bibliothèque accessible, inclusive et responsable**



Indicateurs

Nombre et diversité des médiations réalisées (physiques et numériques)

Adaptation des fiches de poste au développement du volet médiation



Nombre de médiations pouvant être reliées aux enjeux de la bibliothèque accessible, inclusive et responsable



Livrables

Guides, bibliographies, publications, dossiers documentaires, sélections thématiques

Tableau de suivi

Axe stratégique 2.2

Organiser et adapter la diffusion de l'offre documentaire physique

La BDL conçoit les conditions de circulation de l'offre physique dans l'ensemble du réseau des bibliothèques. En coopération avec les bibliothèques, elle identifie les besoins documentaires de chaque établissement ou réseau et met en œuvre des modalités de diffusion des documents adaptés afin de favoriser une meilleure rotation des collections et un choix plus attractif pour les bibliothèques.

La préoccupation de la charge logistique pour les agents amène également le Département à engager une réflexion pour fluidifier le circuit du document et améliorer l'ergonomie des espaces de travail, notamment sur l'antenne de Cahors.

Action 2.2.1

Réorganiser de manière fonctionnelle et ergonomique les espaces de travail et les moyens de transport

Réaménagement des espaces de travail de la BD à Cahors avec l'assistance d'un programmiste

Harmonisation des pratiques et outils entre les 2 sites

Réaménagement des lieux de stockage et des véhicules suivant les biens transportés

 **Adaptation des pratiques et équipements aux préoccupations de santé au travail (ergonomie, fonctionnalité) et aux enjeux de la transition écologique**



Indicateurs

Evolution du niveau de pénibilité de l'activité pour les agents techniques

Nombre de difficultés identifiées dans la note de cadrage et résolues



Livrables

Etat des lieux / audit interne

Note de cadrage du pré-programme

Procédures visant à améliorer les activités relevant du circuit du document

Plan des nouveaux espaces de travail

Calendrier des travaux

Action 2.2.2

Evaluer et adapter les modalités de desserte suivant l'activité et les besoins des bibliothèques

Etablissement de critères minimaux pour une desserte départementale

Mise en œuvre de nouvelles modalités de desserte favorisant une meilleure rotation des collections et un choix documentaire plus étendu : développement de l'accueil en magasin, mise en place des échanges partiels...

Rationalisation des circuits de desserte

Rationalisation du processus de réservation

 **Limitation de l'impact environnemental des échanges de collections par la rationalisation des déplacements**

 **Limitation de l'impact physique des échanges de collections pour les agents de desserte**



Indicateurs

Evolution du taux de rotation des collections

Evolution du nombre de bibliothèques desservies par desserte / en prêt magasin / en bibliobus / en échanges partiels

Réduction du nombre de réservations en attente de satisfaction

Présence de critères minimaux de desserte dans les conventions

Evolution du kilométrage effectué par les véhicules



Evolution du niveau de pénibilité pour les agents techniques



Présence de critères environnementaux dans les conventions sur le volet desserte



Livrables

Statistiques annuelles de prêt (Néoscrib)

Etat des lieux / audit interne

Objectif stratégique 3

Soutenir l'action culturelle en faveur du livre et de la lecture et développer les propositions en direction des publics prioritaires

La politique d'action culturelle menée par la bibliothèque départementale vise à développer les initiatives valorisant le livre et la lecture sur le département. Elle s'appuie en tout premier lieu sur la coopération avec les bibliothèques, notamment par la mise à disposition d'outils d'animation, et un travail étroit sur projets avec les partenaires locaux et institutionnels.

Déjà reconnue à travers son label « Premières pages ²³», elle se doit d'intégrer dans sa programmation la question des publics prioritaires pour le Département : petite enfance, collégiens, personnes âgées, personnes porteuses de handicap, public de l'insertion.

Enfin elle soutient les projets menés par les associations sur le territoire pour valoriser le livre et la lecture auprès des publics en complément de l'action assurée au quotidien par les bibliothèques publiques.

Axe stratégique 3.1

Renforcer l'action culturelle en faveur des publics prioritaires et développer les partenariats

En replaçant la question des publics au cœur de sa politique d'action culturelle, la bibliothèque départementale renforce son soutien aux bibliothèques en développant des actions en faveur des publics relevant des compétences du Département. Un travail avec les partenaires et acteurs au contact avec ces publics est également engagé à l'échelle départementale, afin d'aller au-devant de ceux qui demeurent éloignés du livre et de la lecture.

Action 3.1.1

Renforcer l'action en faveur de la petite enfance

Désignation d'un référent public petite enfance à la BDL

 Poursuite et renforcement de l'opération Premières pages (PP) en **touchant les familles éloignées du livre et de la lecture grâce à un partenariat renforcé avec la PMI et la participation au pacte local des solidarités 2024-2027 (création de bibliothèques mobiles, lectures en PMI, sensibilisation des acteurs)**

Ouverture des formations organisées sur le livre et la lecture aux acteurs de la petite enfance partenaires et poursuite de la formation des assistantes maternelles

 **Utilisation des navettes mensuelles de la BDL pour la diffusion des livres Premières pages dans les bibliothèques et les structures petite enfance**



Indicateurs

Nombre de bibliothèques, crèches, MSD et RPE partenaires de Premières pages
Nombre de formations proposées
Nombre de participants aux formations et à la journée de lancement de PP
Taux de participation des acteurs de la petite enfance et du champ social
Moyenne du quotient familial des parents venant récupérer leur album
Nombre de réunions de concertation avec les partenaires (CAF, MSA, PMI)



Livrables

Fiche de poste référent public
Plan de formation
Dossier de labellisation Premières pages
Plan de communication du dispositif PP
Charte d'engagement adressée aux bibliothèques
Fiche projet PP adressée aux bibliothèques

²³ Renouvellement de labellisation en cours pour 2024-2026. Labellisé depuis 2010, le Département du Lot fait partie des territoires pilotes de l'opération.

Action 3.1.2

Développer l'action en faveur des collégiens

Désignation d'un référent public collégiens à la BDL

Conception de parcours éducatifs dans les domaines de la lecture et de la citoyenneté numérique pour le projet éducatif départemental (PED)

Facilitation de la coopération entre les bibliothèques et les collèges : formations, projets à l'initiative des collèges (PAIC...), participation à l'opération Cultive ta science !, mise à disposition d'outils d'animation et de fiches pratiques

Création et mise en œuvre d'une médiathèque numérique pour les collégiens, **comprenant les**

 **enjeux de la bibliothèque responsable, accessible et inclusive**

Ouverture des formations de la BDL aux documentalistes de collège et partenaires intervenant auprès des 11-14 ans



Indicateurs

Nombre de collèges touchés
Nombre de collèges souhaitant s'inscrire à des parcours PED proposé par la BD
Nombre de collégiens ayant bénéficié des parcours PED
Nombre de projets co-construits bibliothèques/collèges dans le cadre des PAIC et de Cultive ta science !
Nombre de participants aux formations dédiées et taux de participation des documentalistes et partenaires
Nombre de fiches pratiques réalisées
Nombre d'utilisateurs de la médiathèque numérique pour les collégiens



Livrables

Fiche de poste référent public
Fiches parcours PED
Plan de formation
Fiche projet « Cultive ta science ! » adressée aux bibliothèques
Fiches pratiques et plan de diffusion

Action 3.1.3

Développer l'action en faveur des publics du champ social (PA/PH, insertion)

 Désignation d'un référent « publics empêchés » (personnes âgées, porteuses de handicap) à la BDL

 Désignation d'un référent « publics de l'insertion » à la BDL

 Facilitation de la coopération entre les bibliothèques et les acteurs du champ social : formations, participation aux opérations Lectures vivantes et Cultive ta science !, mise à disposition d'outils d'animation et de fiches pratiques

 Développement du partenariat avec les services départementaux en charge des publics visés

 Ouverture des formations de la BDL aux acteurs du champ social



Indicateurs

Nombre de projets co-construits bibliothèques/acteurs du champ social dans le cadre des Lectures vivantes et Cultive ta science !
Nombre de personnes relevant du champ social touchés
Nombre de participants aux formations dédiées et taux de participation des acteurs du champ social
Nombre de réunions de concertation avec les partenaires
Nombre de fiches pratiques réalisées



Livrables

Fiches de poste référents public
Plan de formation
Fiches projet Lectures vivantes et cultive ta science ! adressées aux bibliothèques
Fiches pratiques et plan de diffusion

Axe stratégique 3.2

Consolider l'offre culturelle tout public à destination des bibliothèques

L'action culturelle constitue un véritable levier pour les bibliothèques engagées dans la construction d'une programmation culturelle. Dans ce cadre, la bibliothèque départementale apporte son soutien et son ingénierie en coordonnant des dispositifs et accompagnant les bibliothèques dans leur appropriation, en facilitant la participation aux manifestations nationales, et en mettant à leur disposition des outils d'animation.

Action 3.2.1

Développer l'offre d'outils d'animation et accompagner son appropriation

Définition d'une politique d'acquisition d'outils d'animation, incluant une offre numérique

Développement des fiches de médiation et des ateliers de prise en main ID'Bib !

 **Prise en compte des engagements pour une bibliothèque responsable dans la gestion et la circulation des outils d'animation**

 **Définition de critères d'acquisition d'outils d'animation qui prennent en compte les attentes de la bibliothèque responsable, accessible et inclusive**



Indicateurs

Nombre de prêts d'outils d'animation et taux de renouvellement

Nombre de fiches de médiation publiées et nombre de téléchargements

Nombre d'ateliers ID'Bib ! et de participants



Présence de critères de la bibliothèque responsable, accessible et inclusive dans la politique d'acquisition des outils d'animation



Livrables

Politique d'acquisition des outils d'animation

Procédure de traitement des outils d'animation

Plan de formation incluant les ID'Bib !

Fiches de médiation

Action 3.2.2

Faire connaître les dispositifs d'action culturelle et favoriser la participation aux manifestations nationales

Création d'un catalogue des dispositifs d'action culturelle de la BDL

Organisation de temps de concertation et de journées professionnelles dédiées

Facilitation de la connaissance et de la participation des bibliothèques aux manifestations nationales

 **Prise en compte des enjeux de la bibliothèque responsable, accessible et inclusive dans l'organisation des événements**



Indicateurs

Nombre de bibliothèques partenaires des dispositifs d'action culturelle

Nombre de formations et de journées professionnelles dédiées et nombre de participants



Respect des recommandations pour la transition écologique dans la conception et la mise en œuvre des dispositifs

Nombre de journées proposant un volet bibliothèque accessible et inclusive



Livrables

Catalogue des dispositifs d'action culturelle
Plan de formation

Questionnaire aux bibliothèques sur leur participation aux manifestations nationales

Fiches des ressources mobilisables

Fiche des bonnes pratiques pour des événements durables et solidaires

Action 3.2.3

Accompagner les bibliothèques partenaires de l'artothèque

Mise en place de formations pour les bibliothèques sur la médiation de l'image et sur la gestion du prêt d'œuvres aux usagers

Participation à la création d'un fonds de dessins préparatoires d'illustrateurs jeunesse

Soutien documentaire aux bibliothèques partenaires et à l'artothèque dans le domaine du livre d'art

Facilitation de la coopération bibliothèques/artothèque lors de leur participation aux dispositifs d'action culturelle ou manifestations nationales

 Recherche de mutualisation dans le transport et le stockage ponctuel d'œuvres

 Sensibilisation des bibliothèques à la représentation des minorités dans l'art contemporain



Indicateurs

Nombre de formations dédiées, nombre de participants et taux de participation des bibliothèques partenaires
Nombre de fiches de médiation, d'outils d'animation et de prêts d'outils d'animation valorisant les arts visuels
Nombre de documents acquis en lien avec les artistes représentés dans l'artothèque
Nombre de sélections thématiques réalisées et prêtées aux bibliothèques partenaires de l'artothèque



Présence de critères de la bibliothèque responsable, accessible et inclusive dans la collaboration avec l'artothèque et le travail autour des œuvres



Livrables

Procédure de transport des œuvres
Fiches des ressources mobilisables
Plan de formation
Politique d'acquisition des outils d'animation

Axe stratégique 3.3

Soutenir les associations qui œuvrent en faveur du livre et de la lecture, en complément de l'action menée par les bibliothèques publiques du Lot

Le Département soutient financièrement les associations qui œuvrent en faveur du livre et de la lecture sur le territoire afin de favoriser le développement d'actions menées en complémentarité avec les bibliothèques et au plus proche des publics.

Action 3.3.1

Apporter un soutien financier aux associations qui développent des projets en faveur du livre et de la lecture

Instruction des dossiers de demande de subvention via le dispositif de soutien aux acteurs du monde associatif

 Déterminer des critères d'attribution qui valorisent les engagements, responsables, inclusifs et accessibles des associations



Indicateurs

Nombre de dossiers déposés
Nombre d'associations soutenues
Nombre de projets soutenus comprenant des engagements pour la transition écologique, la culture accessible et inclusive



Livrables

Dossier de demande d'aide
Tableau d'analyse

Calendrier de mise en œuvre²⁴

Activités	Calendrier					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Travaux préparatoires						
Vote du schéma	24 juin 2024					
Communication aux territoires	A compter de juillet 2024					
Evaluation						Bilan schéma

Objectif stratégique 1

Favoriser la modernisation et la structuration du réseau départemental de lecture publique

Axe stratégique 1.1

Structurer l'organisation de la lecture publique à l'échelle intercommunale

Activités	Calendrier					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Action 1.1.1 Inciter au développement des réseaux intercommunaux et à la coopération entre bibliothèques d'un même bassin de vie						
Action 1.1.2 Faciliter la circulation des collections sur un même territoire	Etat des lieux Fiche portage à domicile					
Action 1.1.3 Formaliser les engagements réciproques dans l'annexe sectorielle « Lecture publique » d'une convention-cadre EPCI/Département	Etablissement d'une convention-cadre type et 1ères signatures				Bilan et reconduction des 1ères conventions-cadres signées	
Action 1.1.4 Mobiliser les dispositifs d'aide départementaux pour soutenir le développement de la lecture publique à l'échelle intercommunale	Révision fiches FAST Révision fiche PCT					

²⁴ Seules les actions 2024 et étapes majeures du schéma ont été renseignées.

Axe stratégique 1.2

Contribuer à la modernisation des bibliothèques

Activités	Calendrier					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Action 1.2.1 Œuvrer à la qualification du bénévolat et à la professionnalisation des salariés non qualifiés pour assurer le service minimal attendu	Révision Formation initiale					
Action 1.2.2 Formaliser les engagements réciproques dans une convention triennale d'objectifs et de moyens	Etablissement conventions type	1ères signatures			Bilan et reconduction des 1ères conventions signées	
Action 1.2.3 Mobiliser les dispositifs d'aide départementaux en faveur des bibliothèques pour encourager leur modernisation	Révision fiches FAST					

Axe stratégique 1.3

Communiquer et sensibiliser aux enjeux de la lecture publique

Activités	Calendrier					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Action 1.3.1 Doter la Bibliothèque départementale d'une identité graphique et mieux faire connaître ses missions	Actualisation site BDL	Cahier des charges	Refonte des sites			
Action 1.3.2 Valoriser les atouts des bibliothèques, du livre et de la lecture	Relais manifestations nationales en faveur de la lecture publique	Campagne de communication				
Action 1.3.3 Formaliser des outils et actions de sensibilisation aux enjeux de la lecture publique à l'intention des élus et des responsables	Journée professionnelle Flyer BDL Liste de diffusion					

Axe stratégique 1.4

Déployer l'expertise en formation, ingénierie de territoire et numérique culturel

Activités	Calendrier					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Action 1.4.1 Participer à l'élaboration d'un plan de formation annuel répondant au référentiel des compétences, adapté aux besoins des bibliothèques	Elaboration d'un programme annuel Recensement des besoins de formation Participation à l'établissement d'un plan de formation régional					
Action 1.4.2 Faire labelliser l'offre de formation et développer les compétences en ingénierie de territoire au sein de la BDL	Evolution des fiches de poste Intégration de la démarche Qualiopi dans les procédures de traitement de l'offre de formation	Révision organigramme et création d'un pôle ingénierie Actualisation des procédures de traitement de l'offre de formation			Audit Qualiopi : labellisation de l'offre de formation	
Action 1.4.3 Proposer un accompagnement en ingénierie pour adapter les services aux besoins du territoire	Ateliers de concertation / rédaction schémas					
Action 1.4.4 Ancrer l'expertise de la BDL en matière de numérique culturel par le renouvellement du label « Bibliothèque numérique de référence »	BNR1	Bilan BNR1 Etude BNR2	BNR2	BNR2	BNR2	Bilan BNR2 Etude BNR3

Objectif stratégique 2

Adapter, valoriser et donner accès à l'offre documentaire physique et numérique

Axe stratégique 2.1

Adapter et valoriser l'offre documentaire physique et numérique

Activités	Calendrier					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Action 2.1.1 Evaluer et définir la politique documentaire départementale	Etat des lieux et création groupe de travail Début nouveau marché pour 4 ans	Charte documentaire Plan de développement des collections		Relance du marché public		Mise à jour du plan de développement des collections
Action 2.1.2 Consolider l'offre numérique et encourager son appropriation par les bibliothèques	Début nouveau marché pour 4 ans BNR1	Bilan BNR1 Etude BNR2	BNR2	BNR 2 Relance du marché public	BNR2	Bilan BNR2 Etude BNR3
Action 2.1.3 Développer la médiation de l'offre documentaire physique et numérique						

Axe stratégique 2.2

Adapter la diffusion de l'offre documentaire physique

Activités	Calendrier					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Action 2.2.1 Réorganiser de manière fonctionnelle et ergonomique les espaces de travail et les moyens de transport	Recherche programmiste	Engagement travaux Refonte circuit du document				
Action 2.2.2 Evaluer et adapter les modalités de desserte suivant l'activité et les besoins des bibliothèques	Diagnostic et établissement conditions minimales de desserte Dialogue avec territoires Test nouvelles modalités de desserte	Mise en place nouvelles modalités de desserte				

Objectif stratégique 3

Soutenir l'action culturelle en faveur du livre et de la lecture et développer les propositions en direction des publics prioritaires

Axe stratégique 3.1

Renforcer l'action culturelle en faveur des publics prioritaires et développer les partenariats

Activités	Calendrier					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Action 3.1.1 Renforcer l'action en faveur de la petite enfance	Labellisation Premières pages 2024-2025-2026 Pacte des solidarités 2024-2027 formalisant le partenariat avec la PMI			Renouvellement de la labellisation Premières pages Bilan du partenariat avec la PMI et renouvellement du pacte des solidarités		
Action 3.1.2 Développer l'action en faveur des collégiens	Nouveaux parcours PED	Préparation MN collégiens	MN collégiens avec BNR2	MN collégiens avec BNR2	MN collégiens avec BNR2	
Action 3.1.3 Développer l'action en faveur des publics du champ social (PA/PH, insertion)	Pacte des solidarités 2024-2027 formalisant le partenariat avec les acteurs du champ social			Bilan du partenariat avec les acteurs du champ social et renouvellement du pacte des solidarités		

Axe stratégique 3.2

Consolider l'offre culturelle tout public à destination des bibliothèques

Activités	Calendrier					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Action 3.2.1 Développer l'offre d'outils d'animation et accompagner son appropriation	Structuration de l'offre de fiches de médiation avec un plan de diffusion	Politique d'acquisition des outils d'animation				
Action 3.2.2 Faire connaître les dispositifs d'action culturelle et favoriser la participation aux manifestations nationales		Catalogue des dispositifs pour l'action culturelle				
Action 3.2.3 Accompagner les bibliothèques partenaires de l'artothèque	Etude et mise en place d'actions conjointes avec l'artothèque	Formalisation d'une offre de formation de base avec l'artothèque			Artothèque jeunesse (Acquisition de dessins préparatoires d'illustrateurs jeunesse)	

Axe stratégique 3.3

Soutenir les associations qui œuvrent en faveur du livre et de la lecture, en complément de l'action menée par les bibliothèques publiques du Lot

Activités	Calendrier					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Action 3.3.1 Apporter un soutien financier aux associations qui développent des projets en faveur du livre et de la lecture	Création d'outils d'instruction Actualisation dispositif fin 24					

Annexes

Nouvelle typologie de l'ABD²⁵ (janvier 2023)

En lien avec le cabinet TMO et l'Observatoire de la lecture publique du Ministère de la Culture, le groupe évaluation de l'ABD a élaboré en 2019 une nouvelle typologie. Celle-ci propose une vision synthétique des établissements de lecture publique (ELP), plus proche et plus explicative de la situation réelle. Elle a vocation à rendre mieux compte de l'activité des ELP. Elle a été construite à partir de la notation, par une cinquantaine de Bibliothèques départementales, d'un échantillon représentatif de 2 500 ELP.

Les critères de la nouvelle typologie

Dimensions	Critères	Notation 1 : Très défavorable = TD 2 : Défavorable = D 3 : Intermédiaire = I 4 : Favorable = F 5 : Très favorable = TF
Offre de services	Dépenses documentaires tous documents pour 1000 habitants	1 : moins de 500 € (y compris aucune dépense) ; 2 : de 500 à 1499 € ; 3 : de 1500 à 1999 € ; 4 : de 2000 à 2999 € ; 5 : 3000 € et plus
	Nbre de types d'actions au sein de l'établissement	1 : Aucune action ; 2 : un type unique ; 3 : deux ou trois types d'actions ; 4 : quatre ou cinq types d'actions ; 5 : six types d'actions ou plus
	Internet et numérique	1 : Aucun critère ; 2 : présence d'au moins un service numérique (wifi, site internet, catalogue en ligne, ressources numériques*) et absence de tablettes et postes connectés ; 3 : Présence de postes informatiques connectés ou de tablettes ; 4 : Présence de postes informatiques connectés et/ou tablettes + 1 ou 2 autres services numériques ; 5 : Présence de postes informatiques connectés et/ou tablettes + 3 ou 4 autres services numériques *Ressources numériques = livre numérique, autoformation, vidéo à la demande...soit par abonnement, acquisition ou via un accès offert par votre BD.
	Diversité de l'offre de collections	1 : Aucun autre support proposé que le livre ; 2 : Un unique autre support proposé ; 3 : Deux autres supports proposés ; 4 : Trois autres supports proposés ; 5 : Quatre ou cinq autres supports proposés
Bâtiment et facilité d'accueil des publics	Nbre d'heures d'ouverture hebdomadaire	1 : Moins de 4 heures ; 2 : de 4 à moins de 6 heures 30 ; 3 : de 6 heures 30 à moins de 12 heures ; 4 : de 12 à moins de 18 heures ; 5 : 18 heures et plus
	Surface	1 : moins de 50 m ² ; 2 : de 50 à 99 m ² ; 3 : de 100 à 149 m ² ; 4 : de 150 à 299 m ² ; 5 : 300 m ² et plus
Équipe	Nbre de personnel qualifié	1 : Pas de salarié ni de bénévole qualifié ; 2 : Pas de salarié mais au moins un bénévole qualifié ; 3 : Au moins une personne salarié sans salarié qualifié ; 4 : Au moins un salarié qualifié avec un faible ratio par rapport à la pop. couverte (<0,5 etp pour 1000 hab.) ; 5 : Au moins un salarié qualifié avec ratio intermédiaire ou important par rapport à la pop. couverte (>=0,5 etp pour 1000 hab.)
	Emprunteurs actifs pour 1000 habitants	1 : moins de 50 ; 2 : de 50 à 99 ; 3 : de 100 à 149 ; 4 : de 150 à 199 ; 5 : 200 et plus
	Nbre de prêts (tous types de documents) pour 1000 habitants	1 : Moins de 1 000 ; 2 : de 1 000 à 1 999 ; 3 : de 2 000 à 3 499 ; 4 : de 3 500 à 4 999 ; 5 : 5 000 et plus.

²⁵ https://www.abd-asso.org/wp-content/uploads/2023/05/2023janv_v7_presentation_synthetique_typoalternative.pdf

Les modalités de calcul de la nouvelle typologie

Étape 1 : noter les situations pour chaque critère et compter le nombre de situations selon 4 scores

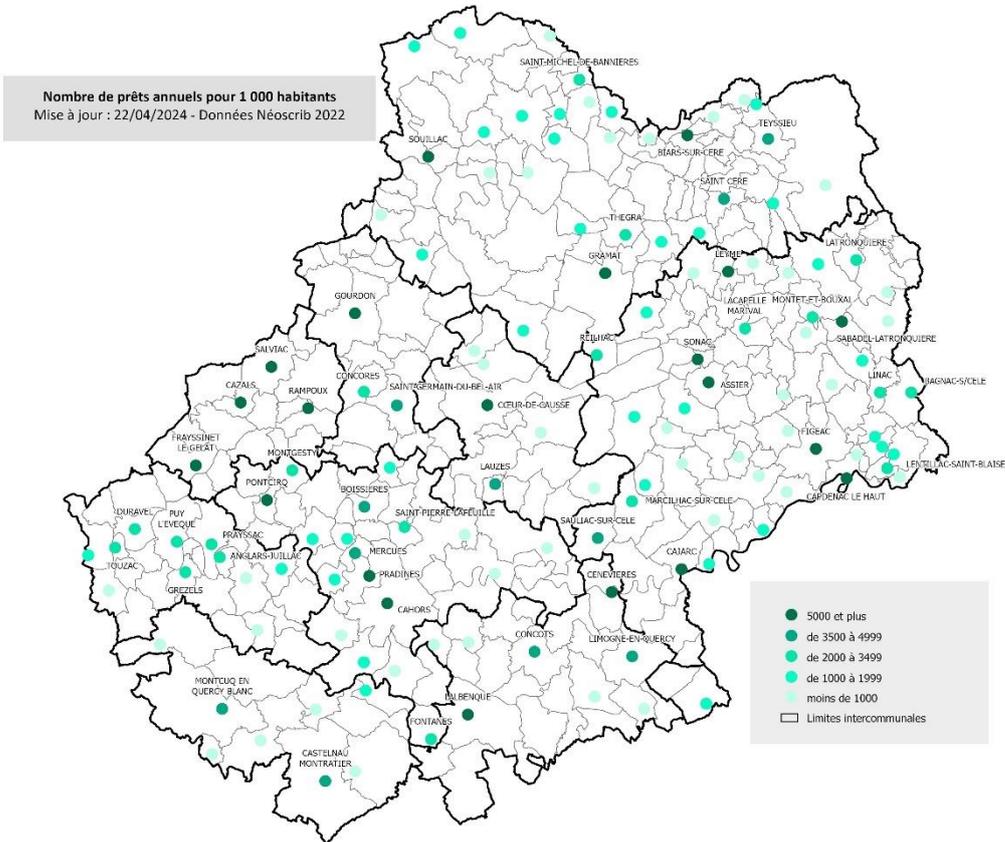
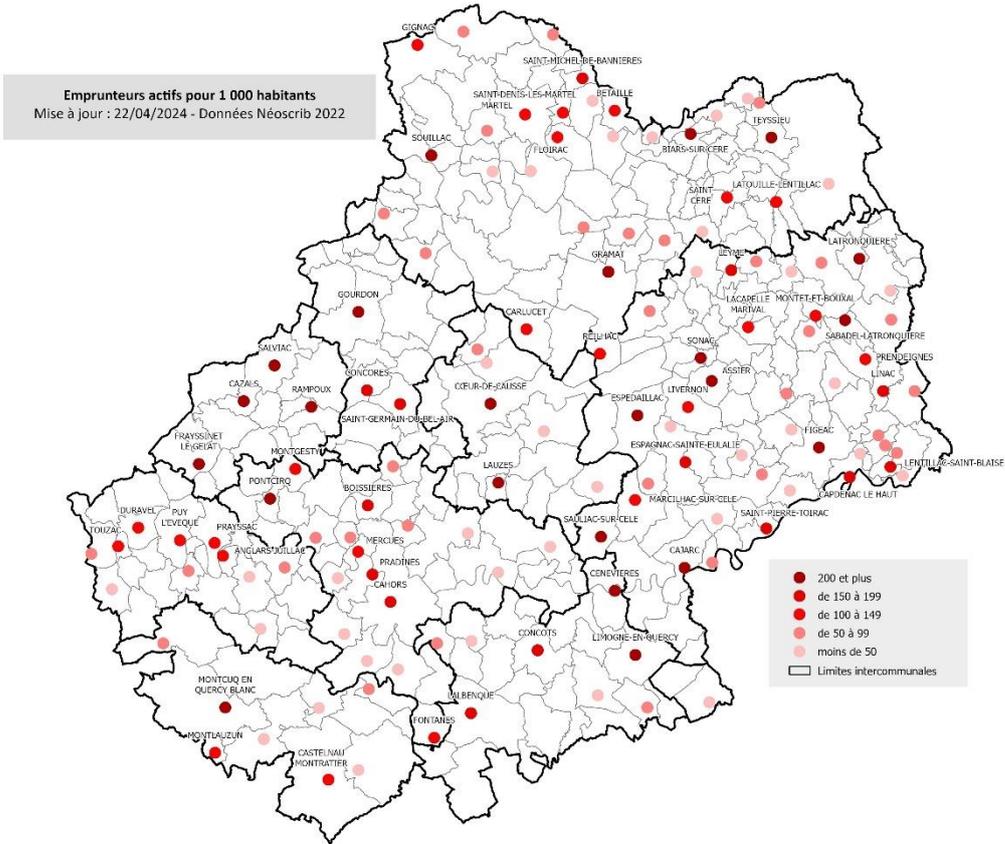
Prenons l'exemple de 2 Établissements de lecture publique fictifs

ELP	Dépense s docs	Nb d'actions	Internet et numéri que	Div. offre	Ouv. hebdo	Surf.	Person. qual.	Emprunteurs	Nb prêts	4 scores			
										Nb TF	Nb TF ou F	Nb I ou F ou TF	Nb TD
Triffouillis- les-Oies	I	TF	TF	TF	TF	TF.	F	TF	D	6	7	8	0
Ys	TD	I	TD	TD	D	TD	TD	F	TD	0	1	2	6

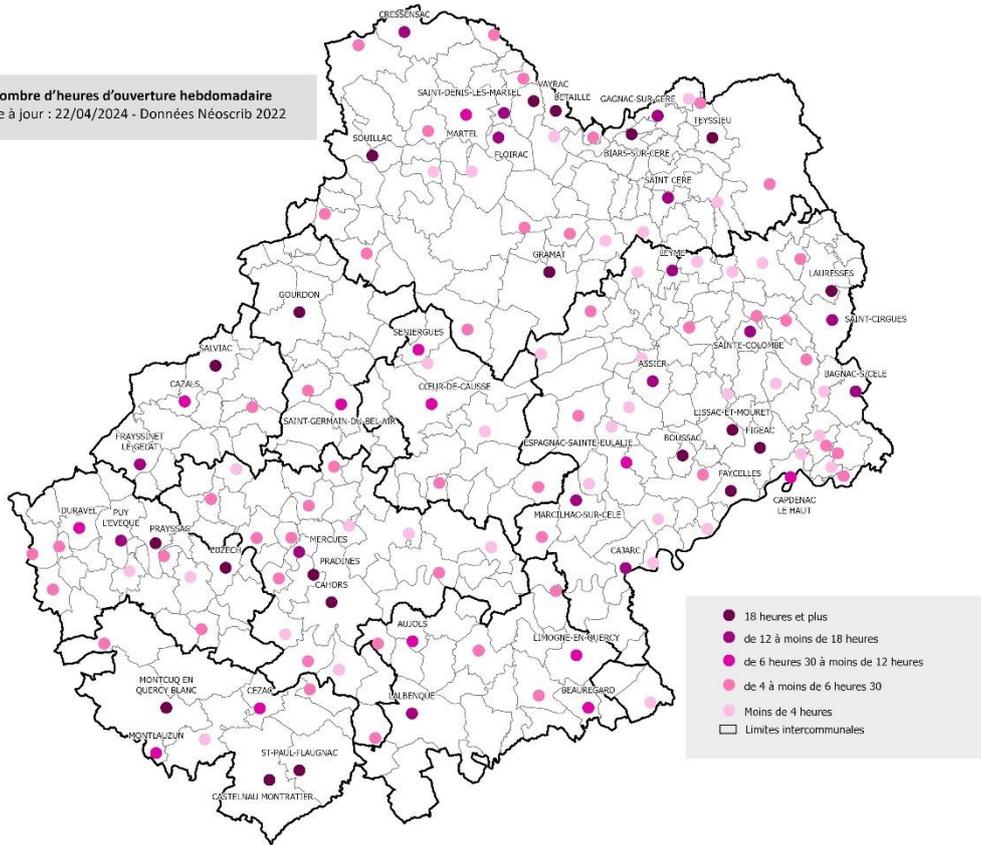
Étape 2 : typologiser l'ELP selon les 4 scores en suivant les modalités de calcul

Modalités de calcul de la typologie	
Type A	Au moins 5 situations très favorables
Type B	Au moins 6 situations favorables ou très favorables ou à défaut au moins 4 situations très favorables
Type C	Au moins 5 situations intermédiaires ou mieux ou à défaut au moins 4 situations favorables ou très favorables ou à défaut au moins 3 situations très favorables
Type D	N'est ni en A, B, ou C et si le nombre de situations très défavorables est inférieur à 5
Type E	N'est pas en A, B ou C et si le nombre de situations très défavorables est supérieur ou égal à 5.

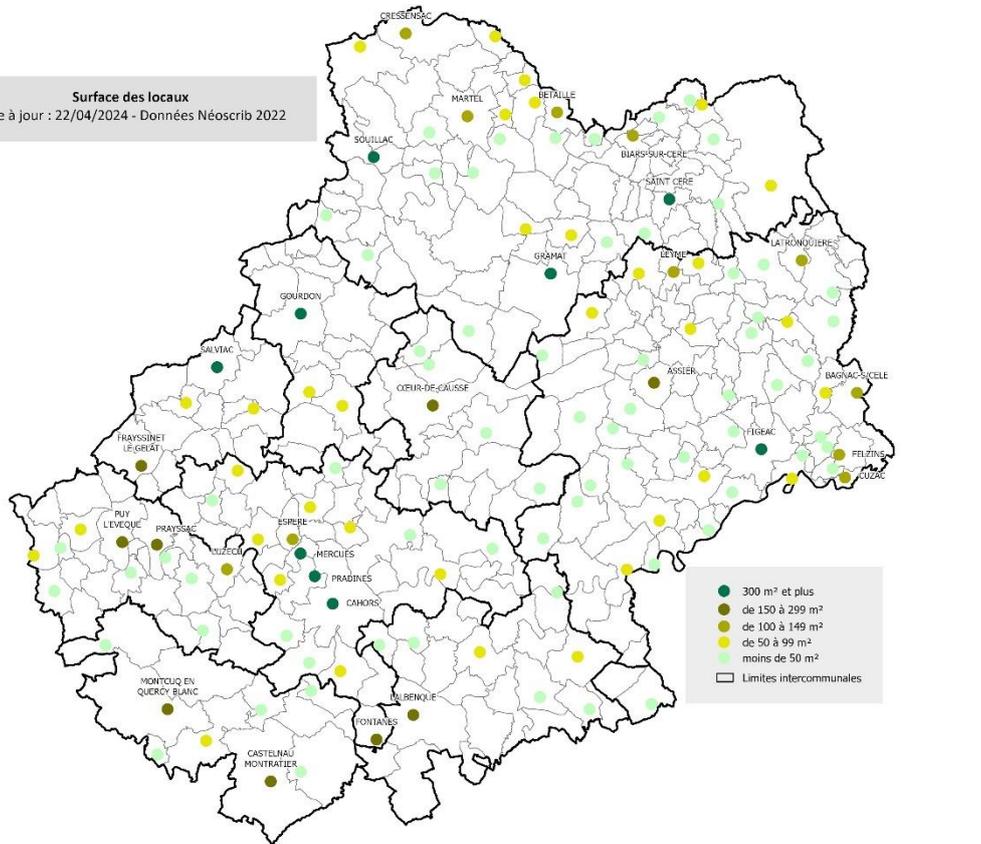
Cartographie de la lecture publique dans le Lot



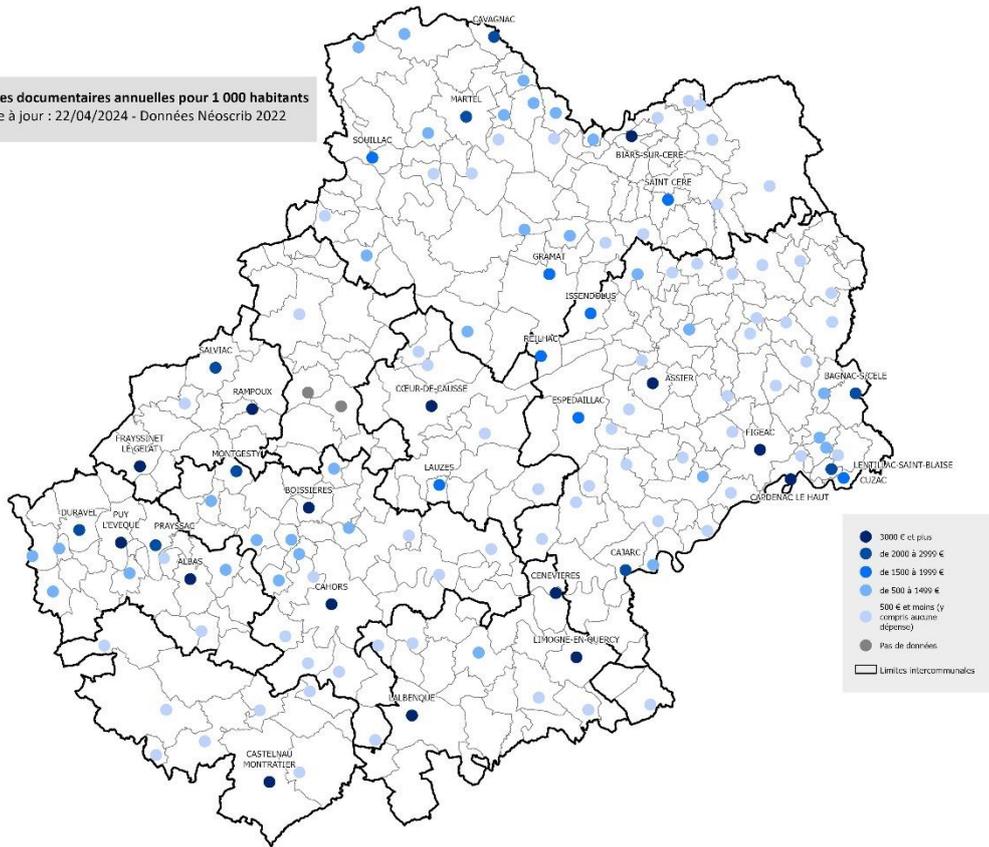
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire
 Mise à jour : 22/04/2024 - Données Néoscrib 2022



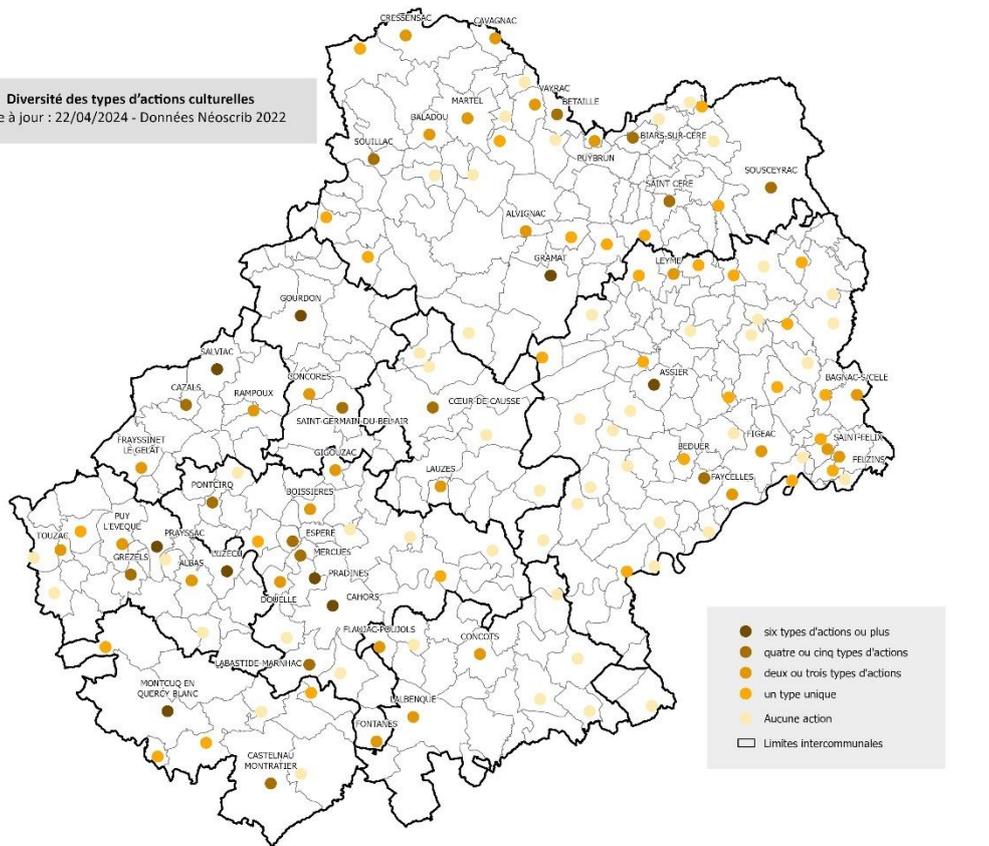
Surface des locaux
 Mise à jour : 22/04/2024 - Données Néoscrib 2022



Dépenses documentaires annuelles pour 1 000 habitants
 Mise à jour : 22/04/2024 - Données Néoscrib 2022



Diversité des types d'actions culturelles
 Mise à jour : 22/04/2024 - Données Néoscrib 2022



Conventions et aides en matière de lecture publique

Le conventionnement avec le Département

3 types de conventions seront déployées progressivement par territoire intercommunal à compter de septembre 2024. Elles auront vocation à remplacer l'ensemble des conventions en cours.

Elles comprendront les engagements de chaque signataire par domaine d'intervention (fonctionnement et offre documentaire, ingénierie et formation, médiation, offre numérique, responsabilité sociale et environnementale), et feront l'objet d'un bilan conjoint avant reconduction.

Champ d'intervention	Politique culturelle	Lecture publique	Lecture publique
Type de convention	Convention-cadre avec une annexe sectorielle Lecture publique (LP)	Convention tripartite d'objectifs et de moyens (en cas de gouvernance partagée EPCI/Commune)	Convention simple d'objectifs et de moyens
Signataires	Département/EPCI	Département/EPCI/Commune	Département/Commune
Durée	4 ans + prolongation 1 an	3 ans + prolongation 1 an	3 ans + prolongation 1 an

Les aides accordées par le Département

Plusieurs dispositifs d'aide peuvent être mobilisés suivant le porteur et la nature du projet.

La Bibliothèque départementale est toujours associée à l'instruction du dossier.

Dispositif	Bénéficiaires	Projets concernés	Service instructeur et renseignements
Soutien aux projets culturels de territoire (PCT) des intercommunalités	EPCI	Aide pour soutenir la phase de préfiguration ou la mise en œuvre d'une politique culturelle, volet lecture publique inclus	Service Culture et Sport 05 65 53 43 81 culture.sport.devl@lot.fr
FAST (fonds d'aide pour les solidarités territoriales) Fiche n°4 : « Bibliothèques en milieu rural » Fiche n°10 : « Equipements culturels » Fiche n° 18 « Tiers lieux »	EPCI ou communes	Construction ou réhabilitation de petites bibliothèques, équipements culturels, tiers lieux Achat d'équipements mobiles	Service Développement local et Aides aux collectivités 05.65.53.41.32 → Pour en savoir plus
Soutien en faveur de la lecture publique	Associations	Action ou programme d'actions visant à promouvoir l'écriture ou la lecture auprès de différents publics, en lien avec les acteurs de la chaîne du livre et avec un rayonnement départemental	Bibliothèque départementale du Lot 05 65 53 49 30 bdp@lot.fr → Pour en savoir plus
Enveloppes cantonales	Associations	Manifestations culturelles à rayonnement local	Service Culture et Sport 05 65 53 43 81 culture.sport.devl@lot.fr → Pour en savoir plus

Enfin, les EPCI ou communes adhérentes au SDAIL (syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot) peuvent également bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction ou la réhabilitation d'équipements publics. Contact : sdail@lot.fr / 05 65 53 44 58 / [Pour en savoir plus](#).

Les aides accordées par la DRAC Occitanie

Dispositif	Bénéficiaires	Projets concernés	Service instructeur et renseignements
CTL (contrat territoire lecture)	EPCI à fiscalité propre	Projets de développement de la lecture publique inscrits dans un schéma intercommunal incluant un diagnostic préalable	DRAC Occitanie Henri Gay, conseiller pour le livre et la lecture henri.gay@culture.gouv.fr 05 67 73 20 87 → Pour en savoir plus
DGD (dotation générale de décentralisation) - Concours particulier pour les bibliothèques	Communes et EPCI à fiscalité propre, bibliothèques en régie directe dont la surface de plancher existante ou projetée est d'au moins 0,07 m ² /hab et d'au moins 100 m ²	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux immobiliers - Equipement mobilier - Equipement informatique - Véhicule - Collections - Horaires d'ouverture (extension ou évolution) - Aménagement de conservation - Signallement et numérisation de fonds anciens 	DRAC Occitanie Henri Gay, conseiller pour le livre et la lecture henri.gay@culture.gouv.fr 05 67 73 20 87 → Pour en savoir plus

Autres aides (*)

Dispositif	Bénéficiaires	Projets concernés	Service instructeur et renseignements
Aides à la réalisation de manifestations littéraires	Collectivités territoriales	Manifestations littéraires portées par les bénéficiaires	CNL (centre national du livre) → Pour en savoir plus
Aides à la participation à une manifestation nationale	Collectivités territoriales	Participation à Partir en Livre ou au Printemps des Poètes	CNL (centre national du livre) → Pour en savoir plus
Aide au développement de la lecture auprès des publics spécifiques	Collectivités territoriales	Soutien des projets en faveur des personnes empêchées de lire ou ayant des difficultés d'accès ou d'apprentissage de la lecture et de l'écriture.	CNL (centre national du livre) → Pour en savoir plus
Action culturelle	Collectivités territoriales ou associations	Soutien aux manifestations littéraires, aide au développement de l'EAC dans le domaine du livre, formations et professionnalisation des acteurs	SOFIA → Pour en savoir plus
Aide aux manifestations littéraires (budget > 12 000 €)	Collectivités territoriales	Soutien aux manifestations littéraires favorisant la démocratisation culturelle, la diversité culturelle, l'attractivité du territoire et la structuration de la filière livre et lecture	Région Occitanie → Pour en savoir plus
Améliorer le cadre de vie des habitants en zone rurale : création ou réhabilitation d'équipements culturels de proximité	Collectivités territoriales	Etude, acquisition, travaux, équipements	Région Occitanie (Fonds européens FEDER / FSE + 2021-2027 Occitanie) → Pour en savoir plus
Projets LEADER	Collectivités territoriales ou associations si territoire éligible	Projets innovants et structurants en milieu rural	PETR (Fonds européens Leader 2023-2027) → PETR Grand Quercy → PETR FQVD

(*) Autres aides possibles de l'Etat : DETR, FNADT, DSIL, Fonds vert, dispositifs ANCT... ou aides CAF (CTG, EVS...).

Les 10 atouts politiques des bibliothèques



La Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) a publié dans une charte **les 10 missions indispensables pour la vie démocratique** que peuvent remplir les bibliothèques et médiathèques territoriales.

Ce texte est le préambule du guide « Bibliothèques territoriales, dispositifs d'accompagnement de l'Etat et témoignages d'élus » paru en juillet 2022.²⁶

- 1** La bibliothèque est un équipement premier dans le dispositif des politiques publiques locales, agile, souple, adaptable et toujours à l'écoute des mutations.
- 2** Par ce qu'elle peut proposer à nos concitoyennes et concitoyens, la spécificité de la bibliothèque est de n'en avoir pas ; elle est ouverte à toutes les pratiques, qu'elles soient artistiques, culturelles ou citoyennes... – un atout incomparable.
- 3** Par sa politique documentaire, essentielle, la bibliothèque est l'expression même de notre démocratie ; elle met à disposition de chacune et de chacun les moyens d'une compréhension du monde dans sa diversité, favorise une culture ouverte, curieuse et encourage le partage et la tolérance.
- 4** Par sa liberté d'accès, par la gratuité du prêt comme de la consultation et par des règles d'usage de plus en plus simples et souples, la bibliothèque est par excellence le lieu de la bienvenue et l'espace du vivre -ensemble ; déjouant les stéréotypes, ignorant les différences de statuts sociaux ou d'origine, elle s'adresse à toutes et tous.
- 5** La bibliothèque n'est pas seulement un équipement, mais un parcours, un chemin, vers son propre réseau d'équipements de lecture publique ainsi que vers bien d'autres partenaires ; une ouverture qui étend et enrichit d'autant sa capacité d'agir.
- 6** La bibliothèque est l'un des seuls outils culturels qui garantit et promeut l'autonomie des personnes et respecte les droits culturels dans leur acception la plus large.
- 7** La bibliothèque est en elle-même un lieu de ressource et de découverte, de savoir et de savoir -vivre pour les bibliothécaires eux-mêmes ainsi que pour toutes celles et ceux engagés dans des activités de recherche ; elle est indispensable à la réflexion sur le monde et à la construction renouvelée d'une société humaniste.
- 8** La bibliothèque est un lieu d'expérimentation collective et d'émancipation singulière grâce au partage des arts, de la culture et des savoirs .
- 9** La bibliothèque est aussi un espace de débat politique, de réflexion, de confrontation, un outil de participation citoyenne d'autant plus essentiel que notre société vit de considérables bouleversements ; c'est aussi un espace de partage avec toutes celles et ceux qui pensent le monde et le quotidien : auteurs, artistes, philosophes, scientifiques...
- 10** La bibliothèque est l'espace des rencontres possibles, des échanges informels : au-delà de ses fonctions premières d'accès à la culture et au savoir, on s'y donne simplement rendez-vous, pour discuter, flâner, rêver ensemble... pour vivre.

²⁶ Guide à retrouver ici : [Bibliothèques territoriales : dispositifs d'accompagnement de l'Etat et témoignages d'élus](#) (2022)

Notions clés : glossaire

A comme... Accessibilité (voir aussi Inclusion/bibliothèque inclusive)

Les bibliothèques sont des services publics ouverts à tous. C'est pourquoi elles doivent œuvrer à l'**accessibilité** des lieux, services et collections, physiques et numériques, pour les personnes porteuses d'un handicap physique ou cognitif : publics à mobilité réduite, publics sourds et malentendants, publics dyslexiques, publics déficients visuels, publics en situation de handicap mental ou psychique, etc...

- **Accessibilité**²⁷ : Conception de produits, d'équipements, de programmes et de services nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité à son logement, ainsi qu'à tous les lieux public / activité.
- **RGAA**²⁸ : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité. Ce référentiel concerne l'accessibilité numérique des sites. Les contenus et services numériques doivent être compréhensibles et utilisables par les personnes en situation de handicap.

B comme... Bénévole, collaborateur/trice occasionnel/le de service public

Le **bénévole** est « une personne qui s'engage librement pour mener une action non-salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ». Les bénévoles qui exercent dans des bibliothèques en régie sont appelés des « **collaborateurs occasionnels du service public** ».²⁹ L'intervention des bénévoles en bibliothèques publiques est généralement régie par une « convention de bénévolat » passée entre le bénévole et la collectivité. On considère qu'il existe en France 70 000 collaborateurs occasionnels du service public en bibliothèques territoriales.

D comme... Droits culturels

« Les droits culturels font partie des droits fondamentaux humains. Ils désignent les droits, libertés et responsabilités pour un personne, seule ou en commun, de choisir et d'exprimer son identité et d'accéder aux références culturelles perçues comme des ressources nécessaires à son processus d'identification, de communication et de création ».

Déclaration de Fribourg³⁰(1993)

- Il ne faut pas confondre les droits culturels avec le droit à la culture, dont la définition a été formulée par l'Unesco dans la Déclaration sur les politiques culturelles (Mexico, 1982) : Les droits culturels visent avant tout à protéger la **diversité culturelle** tout en permettant à chacun d'accéder, de participer et de contribuer aux références culturelles de son choix.
- Concernant plus spécifiquement **les bibliothèques**, la Loi Robert modifie ainsi le code du Patrimoine (Art. L. 310-1 A) : Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. A ce titre, elles (...) conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs **droits culturels** ».

²⁷ Source : [Mon Parcours Handicap](#)

²⁸ Source : Référentiel [RGAA](#)

²⁹ Définition donnée le 24 février 1993 par le Conseil économique et social, communément admise faute de statut juridique pour le bénévole, et reprise par la mission de l'IGESR (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche) en février 2022. Le Haut Conseil à la vie associative (HCVA) a adopté le 13 mars 2014 le document d'orientation du HCVA sur le socle commun du bénévolat, qui explicite et donne un cadre unanimement reconnu pour le bénévolat associatif. Source : [La place et le rôle des bénévoles dans les bibliothèques territoriales](#) (IGESR, 2022)

³⁰ La Déclaration de Fribourg décline 8 droits culturels :

- la liberté de choisir ses références culturelles, d'établir des priorités et de les changer,
- la liberté d'exercer des activités culturelles, sous réserve du respect des droits d'autrui,
- le droit de connaître les patrimoines,
- le droit de se référer ou de ne pas se référer à une communauté culturelle,
- le droit d'accéder et de participer à la vie culturelle, à commencer par la langue,
- le droit à l'éducation,
- le droit à une information adéquate,
- le droit de participer à la vie culturelle et à ses politiques

Source : [Observatoire de la diversité et des droits culturels](#)

E comme... Ecoresponsabilité³¹

Les bibliothèques sont actrices de la transition écologique : d'une part, par leur volonté de limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement ; et d'autre part, par l'offre de services, de collections et d'actions qu'elles proposent. En donnant accès aux citoyens à une information scientifique claire et sûre, en proposant des modèles de mutualisation de compétences et d'outils, en révisant ses pratiques logistiques, elles agissent de façon responsable envers l'environnement. Les bibliothèques ont une longue expérience du prêt, du recyclage, de la réparabilité, de la mutualisation des outils et des services. Aujourd'hui, elles vont plus loin en élaborant des plans de sobriété numérique, en concevant des services et actions responsables, en prenant soin pour faire durer les biens communs, et en intégrant les enjeux de la transition écologique dans chacune de leurs missions. Elles participent ainsi à la réduction de l'écoanxiété qui fragilise nos sociétés.

→ Référent DD&RS : un référent Développement Durable et Responsabilité Sociale peut être chargé de piloter la mission écoresponsable de la bibliothèque, en lien avec l'ensemble de l'équipe.

...mais aussi comme EAC³²

L'Éducation artistique et culturelle (EAC) est portée par l'ensemble des acteurs œuvrant à l'acquisition d'une culture artistique et culturelle commune et partagée par tous, de la petite enfance à l'entrée dans l'âge adulte. L'EAC repose sur trois piliers fondateurs : l'acquisition de connaissance; la pratique artistique et scientifique ; la rencontre avec les œuvres, les lieux de culture et les artistes et autres professionnels . La charte de l'EAC réalisée en 2016 par le HCEAC (Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle) et la création du label 100% EAC en 2021 ont permis de réaffirmer le rôle des acteurs ministériels, artistiques, culturels, associatifs et territoriaux dans la généralisation de l'EAC sur l'ensemble du territoire.

Les liens historiques qui unissent les bibliothèques avec les établissements scolaires font de ces lieux culturels de proximité un des acteurs majeurs de la politique engagée en faveur de l'EAC. L'enquête réalisée en 2015 par le ministère de la Culture sur l'EAC en bibliothèque territoriale révèle un partenariat solide reposant souvent sur des relations interpersonnelles entre les bibliothèques et les enseignants³³.

I comme... Inclusion / bibliothèque inclusive (voir aussi Accessibilité)³⁴

Il s'agit de l'application concrète des droits culturels en bibliothèque.

Les bibliothèques participent activement à l'accueil des publics dans toutes leurs différences culturelles, physiques et sociales. Par leurs collections, leurs services et leurs projets, elles favorisent le vivre ensemble et les rencontres des personnes ayant des besoins spécifiques.

Les bibliothèques mettent en œuvre un ensemble de mesures qui visent à prendre en compte tous les usagers et non-usagers, en proposant des collections adaptées, des outils et lieux accessibles, en créant des partenariats avec des professionnels de l'insertion, en valorisant dans leur programmation culturelle la participation des publics.

Ainsi l'inclusion en bibliothèque s'incarne à travers 4 objectifs : l'accessibilité, la mixité et la diversité, l'inclusion économique et citoyenne et enfin l'inclusion numérique.

... mais aussi comme Ingénierie de territoire / ingénierie culturelle en matière de lecture publique

Avec le développement de la **territorialisation**³⁵, les bibliothèques départementales ont vocation à développer leur expertise en matière d'ingénierie de territoire pour contribuer au **développement culturel local** et au rayonnement des bibliothèques : repenser le maillage territorial, mener un diagnostic sur les ressources culturelles et les publics d'un territoire, proposer des aménagements de service en matière de lecture publique, contribuer à la réflexion sur les politiques documentaires ou les projets culturels, aider à la conception de schémas intercommunaux ou de projets de service, former les partenaires et repérer les compétences à mutualiser, identifier les besoins documentaires au regard du public à desservir... Telles sont les missions qui relèvent de l'**ingénierie** et sont exercées, dans une bibliothèque départementale, par les référents de territoire.

³¹ Plan de l'Etat pour des [Services Publics Ecoresponsables \(SPE\)](#)

³² [Dossier thématique](#) du Ministère de la Culture

³³ Colin SIDRE. Faire vivre l'action culturelle et artistique en bibliothèque : du tout-petit au jeune adulte, Presses de l'ENSSIB, 2018.

³⁴ Glossaire CRFCB : définition de la [Bibliothèque inclusive](#)

³⁵ Rapport d'enquête [Les mutations des missions des BD au service de la territorialisation](#) (2020)

M comme... Médiation culturelle³⁶

C'est l'ensemble des actions visant à mettre en relation un public avec une œuvre artistique, littéraire ou une proposition culturelle. Lorsque cela concerne spécifiquement le champ de l'écrit, on peut parler de **médiation littéraire**³⁷.

Les bibliothécaires font donc partie des **médiateurs culturels**. Pour ce faire, ils peuvent employer des **outils de médiation**, ou outils d'animation (exposition, tapis de lecture, tablettes numériques...), parfois **hors les murs** de leur bibliothèque pour aller au-devant des publics visés. Enfin, lorsque l'action est tournée vers un public à conquérir, on parle de **développement culturel**.

La **médiation numérique**³⁸ renvoie à deux définitions qui sont complémentaires avec l'accompagnement des usagers dans l'appropriation de leur environnement numérique et la médiation numérique de l'information³⁹⁽¹¹⁾ avec la rédaction et l'indexation de contenus en ligne. Les bibliothèques sont investies dans la médiation numérique et assurent un rôle fondamental au sein de notre société contemporaine en tant que repère et passeur d'informations.

P comme... Politique documentaire⁴⁰

La politique documentaire d'une bibliothèque publique repose sur des valeurs éthiques qui sont rappelées par la loi Robert : diversité (des supports et des contenus), neutralité et pluralisme sont là pour garantir « l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi qu'au (...) développement de la lecture⁴¹ ». Les grandes orientations de la politique documentaire sont établies par les bibliothécaires au regard de leur expertise et présentées devant l'organe délibérant.

La politique documentaire fixe les modalités et perspectives de développement des collections, physiques et numériques, pour plusieurs années, et doit être renouvelée régulièrement au regard de l'évolution du contexte territorial, des attentes professionnelles et des pratiques culturelles. Elle comprend l'établissement d'une **charte des collections** et d'un **plan de développement des collections**.

Sa mise en œuvre est assurée par une équipe de bibliothécaires responsables documentaires, et coordonnée par un coordonnateur de la politique documentaire.

... mais aussi comme Portail documentaire

Le portail documentaire est un **site web** qui offre un point d'accès unique à plusieurs services et contenus documentaires de la bibliothèque. On y retrouve les informations pratiques, un accès au catalogue et à des produits documentaires comme des fiches de médiation, des guides pratiques, mais aussi des ressources et services conçus pour les usagers spécifiques du portail.

Le [portail documentaire de la Bibliothèque Départementale du Lot](#) est dédié aux professionnels et bénévoles des bibliothèques. Il offre des informations, outils, contenus et ressources qui constituent un environnement de travail pour les bibliothécaires.

S comme SIGB pour Système intégré de gestion de bibliothèque

Il s'agit d'un **logiciel documentaire** conçu pour gérer la base de données de la bibliothèque (le catalogue), la circulation des documents (prêts, retours, réservations, etc.) et la base de données des abonnés (utilisateurs et administrateurs), à partir de différents modules (gestion du catalogue, circulation des documents, enregistrement des documents, recherches documentaires, inscriptions aux événements...).

Les établissements les plus importants se dotent au sein de la bibliothèque d'un/e **administrateur/trice**, interface essentielle entre le fournisseur du logiciel et les usagers. Le SIGB de la bibliothèque départementale du Lot est le logiciel Syracuse, déployé par la société Archimed.

³⁶ Source : [La médiation culturelle, définitions & repères \(Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur\)](#)

³⁷ Voir à ce sujet [ce dossier consacré à la médiation littéraire](#) par l'Agence régionale du livre PACA.

³⁸ Carole DUGUY, « Médiation numérique en bibliothèque : un point de vue professionnel », Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2020-2. En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2020-00-0000-050>

³⁹ Bertrand Calenge, « Médiation et dispositifs : la médiation numérique de l'information », in Les bibliothèques et la médiation des connaissances, Éditions du Cercle de la Librairie, 2015.

⁴⁰ Guides thématiques de l'[ENSSIB](#)

⁴¹ [Loi Robert](#) (décembre 2021)

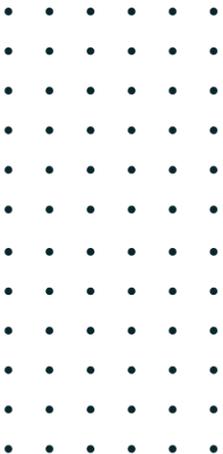
Textes de référence et autres ressources

Textes de référence

- [Déclaration Fribourg sur les droits culturels](#) (2007)
- Rapport de l'IGB (Inspection générale des bibliothèques) : [Les Bibliothèques départementales : indispensables autrement](#) (2013)
- [Objectifs de développement durable \(ODD\) des Nations Unies](#) (2015) et [Objectifs Agenda 2030 \(2019\)](#)
- [Loi NOTRe](#) (2015)
- Rapport Orsenna/Cobin [Voyage au pays des bibliothèques](#) (2018)
- Rapport d'étude [Comment apprécier les effets de l'action des bibliothèques publiques ?](#) (2019)
- Rapport d'enquête [Les mutations des missions des BD au service de la territorialisation](#) (2020)
- Etude [50 ans de pratiques culturelles en France \(2020\)](#)
- [Loi Robert](#) (2021) et [décryptage ABF](#)
- [Manifeste IFLA/UNESCO sur les bibliothèques publiques](#) (dernière révision : 2022)
- Guide FNCC/Ministère de la Culture [Bibliothèques territoriales : dispositifs d'accompagnement de l'Etat et témoignages d'élus](#) (2022)
- Rapport de l'IGESR (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche) : [La place et le rôle des bénévoles dans les bibliothèques territoriales](#) (2022)
- [Référentiel national de compétences des bibliothèques territoriales](#) (dernière mise à jour : avril 2023)
- [Atlas des bibliothèques territoriales](#) (2024)
- Rapport d'étude de l'OFGL (Observatoire des finances et de la gestion publique locales) [Les coûts de fonctionnement des bibliothèques municipales](#) (2024)

Autres ressources

- [Site de l'ABF](#) (association des bibliothécaires de France)
- Boîte à outils de la commission « [Bibliothèques en réseau](#) » de l'ABF
- [Site de l'ABD](#) (association des bibliothécaires départementaux)
- [Observatoire de la lecture publique](#) (compile les statistiques annuelles de l'ensemble des bibliothèques publiques en France)



Nous contacter



Bibliothèque départementale du Lot
Place des consuls
46 000 CAHORS



Maison du Département
284 avenue Robert Destic
46 400 SAINT-CERE



05.65.53.49.30



05.65.53.46.50



bibliotheque@lot.fr



www.bibliotheque.lot.fr

